

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 2 juillet 2014

Point 2

Délibération n°2014-14 portant approbation du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 2 avril 2014.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur le procès verbal de la réunion du Conseil d'administration 2 avril 2014 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les réserves suivantes :

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI

Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE



Agence des aires marines protégées

Conseil d'administration

du 2 avril 2014

Étaient présents :

1) 1^{er} collègue : représentants de l'État

M. Thierry de la BURGADE, *représentant du ministre de la Défense*
M. Emmanuel CARLIER, *Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord*
M. Alexandre CHABOT, *représentant du ministre chargé du domaine de l'État*
Mme Sidonie FOLCO, *représentante du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports*
Mme Brigitte KLEIN, *représentante du ministre chargé du Budget*
M. Jean-Pierre LABONNE, *Préfet maritime de l'Atlantique*
M. Jean-François LANDEL, *représentant du ministre chargé de la Mer*
M. Cédric LORET, *représentant du ministre chargé de l'Outre-mer*
Mme Marie-Anne MORTELETTE, *représentante du ministre des Affaires étrangères*
M. Thierry NIOGRET, *représentant le Secrétaire général de la Mer*
M. Hervé PARLANGE, *représentant le Préfet maritime de la Méditerranée*
M. Laurent ROY, *représentant du ministre chargé de la Protection de la Nature*
Mme Agnès VINCE, *représentante du ministre chargé de la Protection de la Nature*

2) 2^e collègue

M. Jérôme BIGNON, *personnalité qualifiée*
M. Sébastien CHANTEREAU, *Comité national de la Conchyliculture*
M. Bernard CRESSENS, *Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses*
M. Olivier GALLET, *représentant du personnel de l'Agence des aires marines protégées*
M. Michel PELTIER, *représentant de la Présidente du CA du Conservatoire du Littoral*
M. Paul GIACOBBI, *député, Président du Conseil d'administration*
Mme Murielle MILLOT, *représentant le président-directeur général de l'IFREMER*
Mme Odette HERVIAUX, *sénatrice*
M. Denez L'HOSTIS, *représentante des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, FNE*
M. Didier OLIVRY, *représentant des PNR*
M. Antoine PICHON, *représentant le Président du Conseil supérieur de la Navigation de plaisance et des Sports nautiques*
M. Gérard ROMITI, *Comité national des pêches maritimes et des élevages marins*
Mme Christine SOURD, *représentante des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, WWF*

Assistaient également à la réunion :

M. Christian BARTHOD, *Commissaire du Gouvernement*

Au titre de l'Agence des aires marines protégées

Mme Patricia CROZON, *Assistante de direction*

M. François GAUTHIEZ, *Directeur du département Appui aux politiques publiques*

Mme Chantal GAUTIER, *Agent comptable*

M. Didier JARNIGON, *Contrôleur financier*

M. Olivier LAROUSSINIE, *Directeur*

M. Pierre LECA, *Directeur du département Parcs naturels marins*

Mme Maëleonn LE DIAGON, *Secrétaire générale*

Au titre des autres correspondants

Mme Claire COUTANT, *MEDDE*

M. Sébastien FLORES, *MEDDE*

5) Invités

Mme Catherine CANOVA-RAMET, *Directrice déléguée du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale*

M. Vincent RIDOUX, *Président du Conseil Scientifique*

M. Christophe VERHAGUE, *UNPG*

Absents, excusés ou représentés :

M. Éric BANDEL, *représentant le secteur professionnel des Transports maritimes, désigné par le ministre chargé des Transports*

Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER, *représentante du ministre chargé des Pêches maritimes et des Cultures marines*

M. Gilles BOEUF, *personnalité qualifiée*

M. Christian BOURQUIN, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion*

M. Thomas CHANGEUX, *représentant le directeur général de l'IRD*

M. Michel DAVERAT, *Association des Régions de France*

M. Guy-François FRISONI, *représentant des Gestionnaires de réserves naturelles ayant une partie maritime*

M. Roger LE GOFF, *Président du Comité de pilotage d'un site Natura 2000 ayant une partie maritime*

M. Ferdy LOUISY, *président du CA de l'Établissement public d'un parc national ayant une partie maritime*

M. Jacques LUTHAUD, *représentant des Autorités chargées des actions de l'État en mer Outre-mer*

M. Pierre MAILLE, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise*

M. Christian MANABLE, *président du Conseil de Gestion du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale*

Mme Sophie REMONT, *représentante du ministre chargé de l'Énergie et des Matières premières*

M. Hervé THOMAS, *représentant du ministre de l'Intérieur*

Mme Chantal SIMON-GUILLOU, *Assemblée des Départements de France*

M. Maoulida SOULA, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte*

Mme Hélène TANGUY, *Association des Maires de France*

M. Jean-Luc VIDELAINE, *représentant du ministre de l'Intérieur*

M. Nicolas VUILLIER, *représentant le secteur professionnel de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, désigné par le ministre chargé de l'énergie*

Ordre du jour

1 – Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration du 2 avril 2014	5
2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2013	6
3 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2014.....	6
4 – Approbation du rapport d'activité 2013	6
5 – Approbation du compte financier 2013 et rapport financier	17
Questions diverses.....	23
- Information sur le projet de loi Biodiversité.....	23
6 – Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice aux réserves	28
7 – Bilan social.....	28
8 – Révision du contrat d'objectifs de l'AAMP	30
9 – Approbation de la charte relative aux manifestations nautiques dispensant d'évaluation d'incidences au titre de « Natura 2000 » (charte élaborée dans le cadre du plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise valant document d'objectifs).....	39
10 – Approbation du règlement intérieur du conseil scientifique	41
11 – Approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel.....	42
Questions diverses.....	42
- Compte rendu de la visite en Polynésie	42

(La séance est ouverte à 14 h 04 sous la présidence de M. GIACOBBI.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je remercie tous ceux qui sont présents.

Nous avons plusieurs personnes excusées. Je ne vais pas toutes les citer.

Certaines ont donné pouvoir :

- M. Guy-François FRISONI a donné pouvoir à M. CRESSENS.

- M. Pierre MAILLE,

- M. Eric BANEL,

- M. Christian MANABLE,

- M. Jacques LUTHAUD,

- M. Gilles BŒUF,

- M. Christian BOURQUIN,

- M. Nicolas VUILLIER.

Mme Hélène TANGUY n'a pas donné de pouvoir.

Nous avons largement le quorum.

En cette journée où il se passe, semble-t-il, beaucoup de choses, nous allons témoigner d'une stabilité remarquable, pour le moment, de cet établissement public.

1 – Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration du 2 avril 2014
--

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Le Bureau s'est réuni et a approuvé l'ordre du jour. Je vous demande de l'approuver.

Au-delà de l'approbation des Conseils d'administration précédents, il consistera à approuver :

- le rapport d'activité 2013 ;
- le compte financier 2013 et le rapport financier ;
- l'affectation du résultat ;
- le bilan social ;
- le contrat d'objectifs de l'Agence qui est un sujet d'une extrême importance. Je le dis d'emblée car même si l'Agence a vocation, par la future loi, à s'intégrer dans l'Agence de la biodiversité, elle n'y arrivera pas avec armes et bagages, mais avec un sujet qui sera repris, du moins je l'espère, par l'Agence de la biodiversité. Ce n'est pas un sujet hors du temps.
- Nous aurons aussi à traiter l'approbation de la charte relative aux manifestations nautiques dispensant d'évaluation d'incidences au titre de « Natura 2000 » ;
- le règlement intérieur du conseil scientifique, ce qui est formel ;
- l'approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel ;
- les questions diverses au rang desquelles nous vous rendrons compte de la visite que nous avons faite avec M. LAROUSSINIE en Polynésie. Je rappelle qu'avec plus de 40 % de la surface des mers sous juridiction française, ce n'est pas un sujet anecdotique, notamment concernant les projets des Marquises. Vous aurez des informations au sujet de nos relations avec les comités des pêches. M. ROMITI donnera son point de vue. Un autre point est très important : l'information au sujet du

projet de loi Biodiversité que nous allons sans doute faire remonter dans l'ordre du jour pour des raisons de commodité.

Y a-t-il des oppositions à ce projet d'ordre du jour ?

(Non.)

Je vous en remercie.

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2013

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Appelle-t-il des observations ?*(Non.)*

Vous l'avez tous lu avec l'attention souhaitable et vous lui avez porté un jugement général et particulier. Je vous remercie. Si vous avez des regrets en cours de séance, vous nous en ferez part.

3 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2014

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous avons la même punition et le même motif pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 8 janvier 2014 qui a, lui aussi, retenu toute votre attention.

Il sera considéré comme approuvé jusqu'au moment où vous ferez parvenir vos observations. Celles-ci devraient nous parvenir très rapidement.

Nous ne parlerons pas la nomination du représentant des collectivités territoriales au Bureau du Conseil d'administration, dans la mesure où tous ceux qui pourraient être concernés par le sujet sont absents. Je vous propose de reporter ce point à une prochaine séance.

4 – Approbation du rapport d'activité 2013

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous allons commencer l'ordre du jour pur et dur par l'approbation du rapport d'activité 2013.

Si M. ROY veut s'exprimer, il peut le faire à tout moment, car il lui est impératif d'assister à une passation qui pourrait intervenir dans l'après-midi. Nous le libérerons quand il le souhaitera.

M. LAROUSSINIE.- Ce sera une présentation à trois. Je ferai une introduction, puis François GAUTHIEZ et Pierre LECA, mes adjoints, présenteront chacun ce qui les concerne dans le rapport d'activité 2013.

2013 était l'année de milieu du contrat d'objectifs en cours. Elle faisait suite à l'année 2012 qui a fait l'objet d'une grosse crise budgétaire.

Au cours de l'année, nous avons eu un contexte un peu chahuté concernant le budget. C'était d'ailleurs plutôt en raison de la crise 2012 qui s'est reportée sur 2013, dans notre mode de fonctionnement et la dynamique de nos projets. Nous avons un résultat positif, ce qui est paradoxal quand on crie famine.

C'est aussi une année où la Tutelle a réorganisé quelque peu les choses sur l'organisation de Natura 2000 en mer. Nous n'avons peut-être pas pris toute la mesure de ces changements. De nombreuses discussions ont eu lieu, notamment à l'échelle de chaque façade, pour savoir de quelle façon passer au nouveau système. Cela a pu perturber notamment nos relations avec les comités des pêches. En fin d'année, nous avons eu une sorte de crise. Nous vous en parlerons

au moment des questions diverses. Nous avons essayé de faire des efforts pour renouer le dialogue et nous expliquer sur certaines choses.

C'est une année où la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin a eu une vertu fabuleuse : elle ne souffre pas de retard dans la mise en œuvre. Il faut suivre son rythme.

Le projet d'Agence française pour la biodiversité fait partie du contexte. Il a, en début d'année 2013, provoqué quelques inquiétudes en interne auprès des personnels. Nous avons eu plus de débats. Cela a forcément pesé sur l'ambiance générale au sein de l'établissement ainsi que sur nos relations avec l'extérieur, puisque certains de nos partenaires se sont aussi posé des questions quant à notre positionnement vis-à-vis de ce projet d'Agence française pour la biodiversité.

En termes de résultats, j'avais envie de mettre en avant trois choses sur le plan global.

Tout d'abord, nous avons enregistré des avancées assez encourageantes en outre-mer. Je me base sur les annonces faites par les représentants de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie lors du Congrès mondial des Aires marines protégées.

La Nouvelle-Calédonie a déclaré s'être engagée vers la création d'un parc marin sur la mer de Corail, qui devrait faire plus de 1 million de kilomètres carrés. Ils sont toujours dans un calendrier qui devrait amener à cette création d'ici la fin du mois d'avril de cette année.

La Polynésie a confirmé son désir d'avoir une partie marine dans le projet d'inscription au patrimoine mondial des Marquises et de créer une grande aire marine protégée aux Marquises. Nous en parlerons ensuite, quand le Président vous dira quelques mots sur la visite qu'il a pu faire en Polynésie.

C'est le côté positif. Il existe quelques difficultés, notamment pour ce qui concerne la création de parcs naturels marins. Il n'échappe à personne que les dossiers qui étaient prêts depuis 2012 pour Arcachon et Pertuis-Gironde n'ont pas conduit à la création de parcs naturels marins jusqu'à maintenant. Nous avons également des difficultés dans le golfe normand-breton. Bien que nous ayons mis en étude la Martinique, nous venons à peine de commencer les travaux. Nous sommes un peu en retard sur le plan global de création d'une dizaine de parcs naturels marins.

2013 est l'année du troisième Congrès international des aires marines protégées que nous avons organisé à Marseille et en Corse, auquel le ministre avait invité certains ministres d'autres pays pour un segment politique qui s'est déroulé à Ajaccio. Cet événement a connu un certain succès. Si vous avez une connaissance intime de notre contrat d'objectifs, vous vous rappelez sans doute que nous nous étions fixé comme objectif d'avoir 800 participants d'au moins 40 pays. Nous avons eu 1 350 participants à Marseille, venant de 87 pays. De ce point de vue, le but a été largement atteint.

Quant au fait d'ajouter un segment politique au Congrès international, avec une vingtaine de ministres et un message d'Ajaccio qui était assez ambitieux, on peut dire également que l'objectif politique a été atteint dans l'organisation d'IMPAC3.

En chiffres, de façon globale, si vous regardez le décalage entre le prévu et le réalisé par domaine d'activité de l'Agence, vous verrez que nous avons ce paradoxe d'avoir un décalage : 2,7 M€ n'ont pas été réalisés, contrairement aux prévisions. Vous en trouverez l'origine dans les deux domaines d'activités que sont d'une part le recueil et le traitement de données, d'autre part les études et expertises.

Il existe plusieurs éléments pour expliquer ce décalage.

D'une part, 1 M€ de dossiers devaient être rendus et payés dans l'année. Ce sont simplement des retards de la part de nos partenaires et de nos prestataires.

D'autre part, nous avons essentiellement du retard dans la mise en œuvre des projets européens.

Nous avons eu du succès lors de certains appels d'offres : le projet Paciocéa, le projet Valmer et le projet Panache ont tous été signés plus tard que prévu. Les recrutements des chefs de projet ont connu des délais. Le projet LIFE+ Pêche à pied est un gros morceau de plusieurs millions d'euros. Les retards de démarrage de ces projets européens se sont fatalement ressentis sur les réalisations de l'année.

Si vous regardez dans le détail le compte financier, vous verrez des dépenses inférieures pour la masse salariale. Cela rejoint mon explication concernant le retard dans le recrutement des personnes, lié à ces projets européens.

Nous avons aussi une petite économie sur les charges courantes, mais ce n'est pas ce qui fait les 2,7 M€ de décalage.

Pour le recueil et le traitement des données, c'est essentiellement du retard de la part de nos partenaires dans la livraison de certains produits que nous attendons d'eux. Nous n'en finissons pas de conclure pour les Marquises et de recevoir les résultats des analyses que nous avons demandées pour les Terres australes et antarctiques françaises.

En matière d'études et d'expertises, les projets concernés sont essentiellement les projets européens.

Voilà pour mon introduction.

Pour vous donner plus de détails, je vais demander à Pierre LECA de vous parler des parcs naturels marins. Ensuite, François GAUTHIER vous présentera ce qui est appuyé aux politiques publiques.

M. LECA.- Le rapport d'activités concernant le département des parcs naturels marins est présenté assez simplement : parc par parc et mission par mission.

J'ai commencé par le plus ancien, le Parc naturel marin d'Iroise, qui fonctionne maintenant en routine. Il est dans sa sixième année et atteindra sa septième à la fin de l'année. Cela veut dire que le plan de gestion commence à être appliqué et qu'il a un tableau de bord aujourd'hui renseigné aux trois quarts.

Nous avons fait un plan de gestion assez élaboré et assez complet. Nous nous sommes aperçus que certains indicateurs étaient à revoir soit parce que nous n'arrivions pas à bien les définir, soit parce que leur pertinence n'était pas la bonne, soit parce que nous n'avions pas encore trouvé le bon indicateur. Un travail de révision des indicateurs est à mener pour voir de quelle façon les optimiser, car ces indicateurs vont servir à d'autres parcs.

Le deuxième parc est Mayotte qui a adopté son plan de gestion en 2013. Celui-ci a été voté en Conseil d'administration.

L'année 2013 a été consacrée à la mise en place d'équipes de terrain essentiellement, après la fin du plan de gestion.

Un aspect est intéressant et complémentaire du Parc : la reprise de la brigade nature par l'Agence. C'est un service multi-organique. Nous travaillons avec l'ONCFS et l'ONEMA. Elle est chargée de la police de l'environnement à Mayotte aussi bien en mer qu'à terre. Elle est complémentaire de l'action du Parc.

L'année 2013 a été consacrée à reprendre, côté Agence, les affaires portées par l'ONCFS.

À Mayotte, on peut noter certaines difficultés avec les moyens nautiques en général. En fait, il y avait un bateau à Mayotte pour le Parc marin et il a eu des avaries.

Le bateau de la brigade nature a eu aussi des avaries en début d'année. La semaine dernière, lors de la tempête, il a été drossé contre les rochers avec d'autres embarcations.

Nous avons aussi accès aux embarcations des Affaires maritimes : la DMSOI, qui a eu, elle aussi, des problèmes.

Enfin, pour clôturer le tout, la vedette du préfet a coulé dans le port.

Ce n'est pas un phénomène isolé. Il y a une malédiction chez les bateaux, mais cela repart. 2013 a été une période difficile. Nous étions contents d'avoir un bateau, mais il a duré une semaine.

Les Glorieuses sont un Parc marin avec la même équipe que celle de Mayotte. Nous avons installé en 2013 le Conseil de gestion. Les travaux concernant le plan de gestion ont débuté.

Je ne sais pas si M. Bernard CRESSENS, le Président du Parc naturel marin des Glorieuses, veut ajouter des commentaires.

Les choses sont en cours. Nous imaginons avoir un plan de gestion à la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

M. CRESSENS.- Ce sera en janvier 2015.

M. LECA.- Le Parc naturel marin du golfe du Lion a pris du retard après la sortie de son décret. Le décret donne le top départ du plan de gestion.

Je vous rappelle que l'on a trois ans, à partir de la sortie du décret, pour écrire le plan de gestion. Comme nous avons mis presque un an à installer le Conseil de gestion, cela conduit à n'avoir plus que deux ans pour faire le plan de gestion. C'est un peu la course contre la montre. L'année 2013 a été essentiellement consacrée à l'élaboration du plan de gestion avec un renforcement de l'équipe d'ingénierie : les chargés de mission qui ont pour tâche d'élaborer ce plan de gestion.

Pour le Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale, dont la sortie du décret a eu lieu en fin d'année 2012, 2013 a vu l'installation du Conseil de gestion et, essentiellement, dans les faits marquants, le recrutement de la directrice déléguée et la préparation du recrutement des autres chargés de mission.

Je ne parle ni du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais ni de celui du bassin d'Arcachon, qui en sont toujours au même stade : nous n'avons pas pu travailler sur ces sujets en 2013.

Je reviens sur les tableaux que vous avez dans l'état du compte rendu provisoire du contrat d'objectifs précédent.

J'ai repris les tableaux. Pour synthétiser un peu, tout ce qui est en vert est en routine. Ce qui est orange est en cours et n'est pas forcément alarmant. Ce qui est blanc correspond à ce qui n'est pas fait.

La vie d'un parc comprend la mise en place de l'équipe d'ingénierie, du plan de gestion, de l'équipe de terrain et les actions liées au plan de gestion.

En Iroise, tout est vert. Ce n'est pas pour cela que la vie est rose. Il y a des choses à faire. Il faudra peu à peu renforcer les équipes.

À Mayotte, après la finalisation du plan de gestion, l'équipe de terrain a eu un peu de difficulté à le mettre en place en 2013. Elle a commencé à effectuer certaines actions dont le mouillage organisé qui est relativement important.

Pour le golfe du Lion, le travail porte sur le plan de gestion. Le travail qui est demandé pour le plan de gestion concerne quelques actions de préfiguration.

Pour le Parc des Glorieuses, l'équipe est en place. C'est quasiment la même que celle du Parc de Mayotte. Nous sommes en plein plan de gestion. Il faudra séparer les équipes de terrain de celles de Mayotte.

Pour les Estuaires picards et la mer d'Opale, nous aurons la mise en place de l'équipe d'ingénierie.

La mission d'étude pour le golfe normand-breton qui est installée depuis un certain temps est arrivée début 2013 à la phase finale de la concertation. Cela commençait à émerger lorsqu'il y a eu un blocage politique de la part de la région Bretagne qui ne pouvait plus participer au projet. Cela a duré toute l'année 2013. Les relances ne se sont pas forcément bien passées. Aujourd'hui, nous sommes toujours en phase d'attente pour voir si nous reprenons la concertation pour créer un Parc normand-breton. Nous pourrions éventuellement faire un parc normand.

Pour la mission d'étude en Martinique, nous avons installé le chef de mission au cours de l'été 2013. Le premier comité de concertation s'est assez bien passé. Il s'est tenu fin 2013. Le reste de l'équipe a été mis en place au début de l'année 2014. Cette mission va démarrer.

Concernant la mission d'étude du cap Corse, nous attendons l'arrêté de mise à l'étude pour nous attaquer à la Corse.

Dans le département, nous essayons de travailler sur une certaine cohérence inter-parcs et de profiter de l'expérience des uns pour qu'elle serve aux autres.

Nous ne prenons pas forcément modèle sur ce qui se passe en Iroise. C'était le premier Parc et nous avons essayé les plâtres. Nous nous sommes aperçus que des choses étaient très bien, mais que d'autres seraient à modifier. Pour les autres parcs, nous essayons de tenir compte de l'expérience et de mettre en place peu à peu des méthodologies, notamment pour les plans de gestion et les tableaux de bord. Vous avez revu, l'an dernier, avant de venir devant le Conseil d'administration, les plans de gestion des parcs. Celui de l'Iroise est très épais et celui de Mayotte l'est beaucoup moins. Celui du golfe du Lion sera sans doute entre les deux. C'est un peu comme dans l'artillerie : un coup long, un coup court et le troisième doit être au but.

J'ai terminé pour ma présentation.

M. CRESSENS.- Je voudrais ajouter deux informations et deux précisions au sujet de Mayotte et des Glorieuses.

Vous avez vu que c'est la tempête en Bretagne et qu'on est en bon déroulement. À Mayotte et aux Glorieuses, nous avons quelques difficultés concernant les moyens à la mer, mais pas seulement. Je rappelle que nous aurons aussi, à terme, une difficulté au sujet de la desserte des îles Éparses. Il faudra absolument avoir un investissement interministériel pour ces problèmes d'accessibilité aux îles Éparses. Je le répéterai lors de chaque Conseil d'administration. Il ne sert à rien de créer un parc marin si on est incapable de surveiller la zone.

Deuxièmement, nous avons pu démarrer le plan de gestion de manière extrêmement efficace pour les Glorieuses grâce à la mise à disposition par l'État d'un chargé de mission à plein temps. Le Parc naturel marin des Glorieuses n'était doté d'aucun personnel, si ce n'est 10 % des personnels de Mayotte. Nous avons pu démarrer et nous serons prêts en janvier 2015,

grâce à l'État qui a mis à notre disposition un chargé de mission à plein temps. Je tiens à ce que ce soit dans le compte rendu.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est très important.

J'ai été un peu surpris, pour ne pas dire choqué, de voir dans l'étude d'impact du projet de loi que l'on concluait que l'Agence n'était pas implicitement compétente pour les TAAF. Ce n'est pas dans la loi. Jusqu'à preuve du contraire, les études d'impact de la loi sont faites pour tirer les conséquences de la loi et pas pour inventer des conséquences et des conclusions qui n'existent pas dans la loi. J'ose espérer que ce sera rectifié par le Gouvernement lors de la présentation à l'Assemblée, faute de quoi ce sera rectifié par votre serviteur et d'une manière très claire. Il faut que les choses soient clarifiées.

Bien entendu, nous considérons que l'État joue un rôle essentiel. Cela a été rappelé à l'instant. Pour autant, il est tout de même singulier que nous ayons du mal à discuter avec une administration de l'État quand on arrive à s'entendre avec l'administration d'un gouvernement d'outre-mer, comme c'est le cas avec celui de la Polynésie.

En tout cas, la loi est la loi. S'il en était besoin, la loi serait modifiée par le Parlement pour préciser les choses. On ne peut pas rester dans le flou. Il n'appartient pas à l'Administration de décider à la place du Parlement et même à la place du Gouvernement. Ce sera clarifié d'une façon ou d'une autre, très fortement. Plutôt que cela donne lieu à des explications publiques, je souhaite que ce soit d'emblée réglé préalablement au débat parlementaire.

M. ROY.- Je voudrais apporter une précision au sujet des PNM, puisque le cas d'Arcachon a été rapidement abordé. Vous vous souvenez que le Gouvernement avait pris l'engagement, lors de l'événement politique d'Ajaccio (IMPAC3), de créer le Parc naturel marin. Nous avons travaillé sur le projet de création qui est techniquement prêt et qui a été soumis au contreseing du Gouvernement en place depuis ce matin. Les ministres vont trouver à leur arrivée le texte prêt et en attente de leur signature.

M. GAUTHIEZ.- Je vais poursuivre la présentation de ce rapport d'activité par les activités du département d'appui aux politiques publiques.

Outre les activités que Pierre LECA vient de mentionner et qui consistent à appuyer sur plusieurs sujets techniques, je vais développer les autres activités, en commençant par celles qui concernent la connaissance et le suivi.

En 2013, comme cela a déjà été évoqué par M. LAROUSSINIE, nous n'avons pas eu de campagnes de grande ampleur, car le contexte budgétaire ne le permettait clairement pas.

Nous avons une activité très marquée dans ce domaine par la valorisation et la capitalisation de grands programmes antérieurs concernant les canyons méditerranéens et PACOMM, un programme de survol aérien pour l'inventaire des mammifères marins dans l'optique de la future désignation de Natura 2000 au large.

Un sujet très différent est la campagne aux Marquises, avec une perspective de contribution au processus de création d'aires marines protégées dans cette zone.

Le programme CARTHAM était l'inventaire de la cartographie des habitats marins pour lequel nous finalisons actuellement certains aspects techniques assez lourds en termes de contrôle qualité des données, etc.

D'autres activités et projets sont en cours, terminés ou ont connu des avancements en 2013. Il s'agit d'inventaires relatifs au fond au large de la Guyane, réalisés avant 2013, restitués et présentés aux acteurs en 2013.

Un sujet en cours est l'utilisation de données de télédétection hyperspectrale pour la cartographie des habitats en océan Indien : à La Réunion, à Mayotte et aux îles Éparses.

Nous avons effectué une série de démonstrations technologiques au service des gestionnaires d'aires marines protégées, l'idée étant de faire un inventaire.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Pour que nous ne demeurions pas idiots, ce que nous resterons tout de même après les explications, j'aimerais poser une question. Nous voyons vaguement ce que c'est et nous prenons un air entendu pour faire semblant d'avoir compris, mais je voudrais savoir en quoi consiste la détection hyperspectrale sur le plan de la logique physique.

M. GAUTHIEZ.- C'est une méthode de télédétection qui fait intervenir une vaste gamme de spectres, mais qui présente l'inconvénient de conduire à des masses de données colossales et à une certaine difficulté d'analyse.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- On fait passer un avion qui regarde et qui enregistre des ondes lumineuses.

M. GAUTHIEZ.- C'est dans presque tous les spectres.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Cela signifie que cela va des infrarouges aux ultraviolets et au-delà, et qu'on en tire des conséquences confuses qu'un ordinateur clarifie.

M. GAUTHIEZ.- C'est à peu près cela.

Cela permettra d'avoir une vision à assez grande échelle de la cartographie des habitats à Mayotte et à La Réunion.

Du côté de la directive-cadre pour la Stratégie sur le milieu marin, nous avons apporté en début d'année l'évaluation initiale, un travail qui avait été fait antérieurement.

Un gros morceau est la préparation du programme de surveillance. L'Agence partage avec l'Ifremer un pilotage technique et scientifique pour la préparation de ce programme de surveillance. Cela a conduit à élaborer 13 programmes thématiques qui seront soumis à l'association, dans les différentes sous-régions marines.

Un autre volet est le programme de mesures, auquel nous avons également contribué lors de différentes étapes : ateliers, contribution technique, etc. L'aspect programme de mesures est celui qui a mobilisé à la fois le siège de l'Agence et nos antennes métropolitaines, qui sont impliquées dans des secrétariats techniques pour les sous-régions marines et que les DIRM sont chargées de piloter.

Du côté de Natura 2000 qui est l'autre grande directive à laquelle nous contribuons, 2013 a été une année de transition puisqu'une nouvelle organisation a été mise en place, dans laquelle l'Agence prend une place plus importante qu'auparavant.

L'Agence est actuellement opératrice ou animatrice de certains sites encore limités : de 9 en 2013, nous passerons à 19 en 2014. Cela masque un appui qui peut être très fort pour un nombre beaucoup plus important de sites. Par exemple, la notion d'appui renforcé va concerner 18 sites en Méditerranée.

Cela implique des partenariats avec des collectivités. Ce ne sont pas des partenariats financiers, mais les appuis techniques que j'ai mentionnés.

Du côté de la pêche, des conventions avec les comités des pêches sont en cours. La signature a été retardée, malheureusement, en 2013. Nous avons bon espoir de les voir signées dans les semaines qui viennent, du moins pour les premières d'entre elles. Un point spécifique sera fait aujourd'hui à ce sujet.

Pour Natura 2000, nous avons des actions plus transversales et pas seulement au niveau des sites. Des ateliers techniques nationaux ont été tenus en mai 2013 avec l'ensemble des services de l'État et des services concernés.

Des fiches sur la pêche ont été faites et un référentiel technique pour les activités de défense a été élaboré en lien avec l'état-major de la Marine.

Des grands projets portent sur la connaissance. Je les ai déjà mentionnés. Ce sont des contributions directes à Natura 2000. En 2013, nous entrons dans une phase d'exploitation et de valorisation.

Des grands projets sont directement liés à Natura 2000 et concernent la gestion. Je pense particulièrement au projet LIFE+ Pêche à pied qui a démarré en 2013. Il va concerner certains sites, tant des périmètres de parcs marins existants que des périmètres d'études de parcs marins ou de sites Natura 2000 hors contexte PNM.

En 2013, nous avons commencé à travailler avec le Muséum et d'autres partenaires scientifiques sur la préparation des éléments de synthèse pour la désignation de sites au large. Vous savez qu'il existe une insuffisance établie par la Commission européenne sur le réseau, qui nécessite de compléter notre réseau Natura 2000 au large. Ce processus va démarrer en 2014.

Du côté des études, Olivier LAROUSSINIE a mentionné trois grands chantiers que nous avons outre-mer, qui sont chacun dans une perspective de création d'une grande aire marine protégée.

En Nouvelle-Calédonie, nous sommes aujourd'hui dans un calendrier très serré lié au renouvellement du gouvernement là-bas. Tous les éléments sont techniquement prêts. L'annonce a été fortement faite lors du congrès IMPAC3 de la création d'un parc naturel dans la mer de Corail.

La Polynésie française comprend deux sujets : l'appui au dossier UNESCO pour les Marquises et l'autre sujet marquisien qu'est l'appui à la création d'une grande aire marine protégée, dans la zone entourant l'archipel des Marquises et l'océan austral. Ce projet a été mentionné par Olivier LAROUSSINIE.

Certains projets européens sont en cours : Panache et Valmer.

Panache concerne la Manche. C'est une collaboration avec les Anglais qui permet de travailler sur des questions d'évaluation du réseau des aires marines protégées ainsi que sur des questions de mutualisation et de coopération avec les Anglais, au sujet du suivi.

Valmer est lié à l'évaluation des services éco-systémiques, avec deux chantiers et deux zones ateliers du côté français : le Parc d'Iroise et le golfe normand-breton. Nos partenaires sont britanniques.

LIFE+ concernant la pêche à pied a démarré en 2013.

Paciocéa est un projet financé par l'initiative européenne Best, qui a démarré en 2013 et qui se propose de faire une analyse de planification spatiale à l'échelle du Pacifique sud.

Du côté du tableau de bord des aires marines protégées, nous avons eu un travail important de cadrage national transmis à la Direction de la biodiversité.

Plusieurs travaux locaux sont en lien avec les réserves naturelles. Ils consistent tout simplement à aider trois réserves pilotes à établir un tableau de bord selon une démarche similaire à celle déployée dans le Parc naturel marin.

Un sujet plus technique concerne l'établissement d'un catalogue d'indicateurs pour ces démarches de tableaux de bord.

Des contributions globales ont intéressé divers observatoires que je ne vais pas détailler.

Du côté des sollicitations, des avis, des expertises, etc., nous avons une montée en puissance des avis requis par certains textes réglementaires. Je pense notamment aux avis conformes des parcs marins.

Des expertises nous sont demandées sur une base plus aléatoire par les services dans le cadre de tel ou tel dossier. Nous avons notamment été pas mal sollicités dans le cadre des dossiers éoliens de la Manche.

Dans les contributions internationales, je n'évoquerai pas IMPAC3 qu'Olivier voudra peut-être mentionner à ma suite.

Nous avons apporté une contribution à OSPAR avec la prise en main de la base des aires marines protégées d'OSPAR par la France.

Nous avons eu des contacts caribéens par des jumelages entre le sanctuaire AGOA et d'autres sanctuaires de même nature dans les pays voisins.

Un atelier au Surinam concerne la gestion et la connaissance des mammifères marins sur le plateau de la Guyane.

Un dernier volet concerne les partenariats.

Je voulais signaler le partenariat avec FNE qui nous a été extrêmement utile, en particulier dans la dissémination de la connaissance des enjeux des parcs naturels marins.

Nous avons des diffusions routinières : « Grain de Sel » auprès des services de l'État et « L'Aire marine » qui est un supplément dans « Le Marin ».

Du côté des gestionnaires, nous avons eu la rencontre annuelle du Forum des gestionnaires à Port-Cros et des rencontres similaires au niveau biogéographique des façades, qui se développent et se généralisent sur les trois façades métropolitaines ainsi qu'aux Antilles cette année.

Nous avons une contribution pour l'Ifremer : nous avons instruit un appel à manifestation d'intérêt pour les gestionnaires d'AMP ultramarines dans le cadre d'un thème d'intérêt transversal dont nous sommes le pilote pour les aires marines protégées.

Divers colloques et manifestations s'inscrivent dans l'animation scientifique : le colloque de restitution des campagnes dans les canyons en Méditerranée, les ateliers PACOMM concernant les survols aériens des mammifères marins en métropole, la restitution d'une synthèse des connaissances en Guadeloupe, un lien avec le groupement de recherche MARCO qui travaille des questions de connectivité en mer, un sujet important pour l'Agence.

Je citerai aussi le lancement d'un groupement d'intérêt scientifique que nous soutenons et qui s'appelle HOMMER. Il propose de faire se rencontrer les scientifiques qui travaillent dans le domaine des sciences humaines et sociales appliquées au domaine des aires marines protégées.

Enfin, il s'agit de la deuxième édition d'un colloque sur la cartographie des habitats avec l'Ifremer.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je vais recueillir les différentes observations concernant ce rapport d'activité. Qui souhaite prendre la parole ?

M. ROMITI.- Je voudrais intervenir pour tordre le cou à cette polémique qui a eu lieu au sujet des sites Natura 2000. Il y a eu différentes prises de positions régionales. C'est rentré dans l'ordre.

Il est vrai que le fait que nous n'ayons pas signé a bloqué tous les autres.

Le vendredi 28 mars, une délégation du CRPM a rencontré la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité et l'Agence, ce qui a permis d'apaiser les inquiétudes des présidents des comités régionaux et départementaux.

Certains comités régionaux ont la volonté de gérer eux-mêmes les sites Natura 2000, si on leur en donne les moyens. Cela ne posera pas de problème lors d'une signature. Je le dis ici, devant les membres du Conseil d'administration. Je pense que les problèmes sont derrière nous et que nous avançons vers une cohabitation.

Voilà ce que je tenais à dire ici.

M. ROY.- Lors de cette réunion de vendredi dernier, M. LAROUSSINIE était présent ainsi que la DPMA.

Je tiens à souligner qu'elle s'est passée dans un état d'esprit constructif avec l'ensemble des représentants des comités régionaux et du Comité national des pêches. Cette réunion a permis de lever l'essentiel des malentendus et de pouvoir engager une collaboration fructueuse pour l'avenir. Maintenant, nous pouvons avancer.

M. ROMITI.- Je vous remercie.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est très bien. J'ajoute que le Directeur de l'Agence et même votre serviteur ont souhaité, en amont, non pas déminer le terrain, mais éviter les embûches, les récifs et les obstacles des différents malentendus qui s'étaient installés. Je remercie Gérard ROMITI d'avoir fait le point ici.

Cela a contribué aussi, sur le plan financier, à expliquer les retards qui ont pu être pris. Je reviendrai sur ce point à l'occasion de l'examen du compte financier.

Désirez-vous présenter d'autres observations au sujet du rapport d'activité ?

Je souligne l'activité constante de l'Agence, qui se déploie. Il faut dire les choses. Le fait d'être dans un contexte budgétaire complexe et le fait que l'Agence ait comme perspective d'être intégrée dans un ensemble plus vaste, n'ont pas abouti à une baisse d'activité liée à une incertitude. Au contraire, les directions sont claires et l'activité a été très forte.

Il n'en demeure pas moins que deux questions essentielles sont à la croisée des difficultés budgétaires, du devenir, etc.

D'une part, si nous créons des parcs – et nous le faisons –, avec quels moyens pouvons-nous les gérer ?

D'autre part, comment arrivons-nous à tout faire : créer et gérer des parcs et, en même temps, parvenir à assumer ce rôle, qui est confié très largement à l'Agence, de surveillance biologique d'une partie du territoire maritime, au-delà des aires marines protégées ?

Si j'ai posé un peu vicieusement la question de la télédétection hyperspectrale, c'est parce que la réalité, au-delà de la technologie, est que cela fait partie des moyens qui permettent de faire l'océanographie du pauvre. Quand on n'a pas suffisamment de moyens pour mener des études exhaustives d'identification, etc., on survole avec des moyens modernes qui permettent d'avoir des idées. La vérité est aussi un peu là.

Plus le temps passe, plus il deviendra important et urgent de disposer des moyens de faire des études qui aillent plus au fond des choses ou plus dans l'eau qu'on le fait jusqu'à présent. La nature est ainsi faite : il faut tout de même regarder ce qui se trouve dans l'eau plutôt que de se contenter de la regarder d'un peu plus haut.

Ce sont des questions importantes.

Je crois qu'il faut retenir que, malgré les difficultés des temps et malgré une situation qui est « où vais-je, où cours-je », comme on dit vulgairement, cela ne se traduit pas par une démobilisation de l'Agence, ni de son personnel ni du déploiement des moyens. L'activité est plutôt en progression qu'en stagnation. De ce point de vue, nous pouvons dire que nous sommes actifs.

Par ailleurs, la légitimité de l'Agence et les moyens qu'elle déploie devant les collectivités territoriales, métropolitaines et d'outre-mer, sont claires, y compris dans un territoire qui n'est pas de la compétence de l'Agence. Celle-ci ne peut que se fonder par un lien contractuel, puisque ce n'est pas dans la loi.

Concernant la Polynésie, je vous dirai pour quelle raison je pense que notre légitimité en tant qu'Agence, par le travail et la confiance avec le territoire, permet d'être le partenaire privilégié, sinon unique. Ce sont des éléments positifs.

Je le dis en étant d'autant plus à mon aise que, en tant que Président du Conseil d'administration, je n'y suis rigoureusement pour rien. C'est une simple constatation. Autant la faire au nom de l'Agence et de ses personnels.

Désirez-vous présenter d'autres observations ? Ai-je choqué M. Jérôme BIGNON qui est un expert dans tous ces domaines ? Il l'est infiniment plus que je ne saurais l'être.

M. BIGNON.- Je me réjouis que l'extraordinaire dynamique qui a vu le jour en 2006, quand on a créé cette Agence, se poursuive, que la mer soit bonne ou pas. Cela continue et c'est assez formidable. L'idée est vraiment bonne. Quand une idée fonctionne, malgré toutes les vicissitudes qu'elle rencontre, quelque chose se passe. C'est à la fois la dynamique du personnel, la collaboration des élus et l'enthousiasme de l'Administration pour nous soutenir, malgré toutes les vicissitudes.

Ce n'est pas seulement notre navire qui nous laisse avancer, mais un vrai mouvement. Je pense qu'il est utile pour l'océan et l'avenir de notre pays. La mer est probablement un patrimoine qui n'est pas exploré ni exploité suffisamment pour faire valoir les richesses extraordinaires que nous avons en métropole et outre-mer. C'est aussi un signal d'optimisme qui peut être donné : quand les choses semblent aller mal, on a encore l'océan pour rêver.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous sommes loin de la devise de Paris : « *Fluctuat nec mergitur* ». Cela flotte et cela tangue peut-être un peu, cela manque même un peu de nourriture pour l'équipage, mais cela avance et cela progresse tout de même.

Y a-t-il d'autres observations concernant le rapport d'activité ?

(Non.)

Si vous n'en avez pas, je vais soumettre à votre avis le rapport d'activité.

(Il est procédé au vote à main levée. Majorité favorable, une abstention de M. Olivier GALLET.)

5 – Approbation du compte financier 2013 et rapport financier

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Les membres de ce Conseil d'administration s'étonneront sans doute qu'après avoir beaucoup pleuré, nous constatons un excédent. Par conséquent, on pourrait penser qu'il y a une contradiction entre ces longs pleurs et ces comptes.

Nous avons prévu un déficit de l'ordre de 1,5 M€ et nous nous retrouvons avec 1 M€ de résultat.

L'écart entre les comptes prévisionnels et la réalité est tout de même relativement inférieur à l'écart constaté chez les grandes banques américaines, en particulier Lehman Brothers, dont je rappelle que la notation témoignait d'états financiers exceptionnels et d'une sécurité absolue. On a vu ce qu'il en découlait.

L'écart est de l'ordre du dixième du budget. Cela paraît à la fois très faible et très conséquent.

Au passage, c'est tout de même dans le bon sens. Il vaut mieux avoir prévu le pire pour découvrir le meilleur que l'inverse.

Par ailleurs, malheureusement, comme souvent dans les comptes financiers, ce n'est ni le pire ni le meilleur.

Pourquoi arrivons-nous à cet écart ? On peut citer plusieurs causes. Je vous en citerai quatre qui paraissent évidentes.

Premièrement, en 2012, nous nous sommes trouvés dans une situation budgétaire assez difficile. Par conséquent, elle a entraîné un réflexe d'inquiétude et de prudence. C'est naturel.

Deuxièmement, au cours de l'année 2013, une inquiétude supplémentaire est née de la perspective d'IMPAC3 qui représentait, sur le plan financier, des difficultés d'organiser une manifestation internationale de cette ampleur pour une petite structure : 1 300 participants à Marseille, etc. Il y avait la peur naturelle d'avoir sous-évalué certaines choses. Autrement dit, la perspective d'IMPAC3 a renforcé le réflexe de prudence né de la situation antérieure.

À l'inverse, deux éléments ont fait que certaines dépenses, sans être sous-évaluées, ont été mal évaluées quant à leur survenance dans le temps. C'est aussi simple que cela.

Il s'agit tout d'abord d'une sous-estimation des difficultés à mettre en œuvre et à dépenser, qui tient certainement au fait que nous n'avons sans doute pas d'outils de pilotage, de programmation, etc., suffisants. Ce sont des sujets extraordinairement difficiles. Il existe tellement de raisons pour lesquelles un projet risque d'être retardé que, si nous les écoutions toutes, nous ne le budgétiserions jamais.

Nous avons le problème avec les collectivités territoriales quand nous programmons des dépenses pourtant plus simples à organiser dans le temps : un investissement public routier, par exemple. On l'inscrit à telle date, puis il y a une procédure très formelle. En cas de contestation devant la juridiction administrative, etc., on est décalé de six mois, un an, un an et demi, etc. Comme vous ne pouvez pas prévoir à l'avance cette difficulté, vous ne pouvez pas programmer autre chose en remplacement.

M. LAROUSSINIE vous dira les efforts que nous faisons pour mettre en place un pilotage beaucoup plus simple.

Il y a eu cette incidence de Natura 2000 en mer et des conventions avec les comités régionaux des pêches. Si on met tout cela bout à bout, cela fait largement 2,5 M€ et cela explique les choses.

De surcroît, tout cela ne représente pas un excédent ou un déficit, mais un décalage. Tout ce qui a été différé au titre de l'exercice 2013, pour des raisons diverses que j'expose, va se retrouver dans les premiers mois de l'exercice 2014. Avant le mois de juillet, lors de la présentation d'un budget supplémentaire, vous serez amenés à constater que nous aurons mangé ce surplus qui n'en est pas un ; c'est la constatation d'un décalage dans le temps des dépenses.

Je suis obligé de dire tout cela parce que la situation qui consiste à pleurer, voire à tendre la sébile dans des temps difficiles en affichant un excédent, est une situation dont le confort est très relatif.

Par conséquent, il faudra convaincre non plus Bernard CAZENEUVE, mais, d'après ce que je comprends, Michel SAPIN. Je ne suis pas sûr que la douceur apparente de l'un soit tellement plus avantageuse que le caractère anguleux de l'autre. Connaissant assez bien les deux, je ne suis pas certain que l'un soit plus commode que l'autre.

Je crois qu'il faut tenir compte de tout cela et l'articuler dans le cadre de la nouvelle Agence pour la biodiversité. Nous rappelons qu'il est important qu'elle dispose, pour l'ensemble des sujets qu'elle aura à traiter, de moyens qui ne doivent pas être constants, mais légèrement supérieurs et incontestablement, pour la partie maritime, de moyens plutôt supérieurs.

Ayant dit toutes ces généralités et toutes ces platitudes, je laisse la parole à M. le Directeur qui sera peut-être plus précis.

M. LAROUSSINIE.- Je vais laisser la Secrétaire générale de l'Agence et l'Agent comptable être plus précis.

Pour rebondir sur vos propos introductifs, je vais répondre en partie.

Pour la justification, vous avez avancé certaines explications que je reprends à mon compte. La crise que nous avons vécue en 2012 a, de toute évidence, eu un impact sur la façon de programmer. Elle a entraîné une prudence extrême qui a conduit chaque niveau de programmation à garder une enveloppe. Cela explique certainement une partie de la bonne surprise de fin d'année.

L'inquiétude concernant IMPAC3 était réelle. Elle a été relativement bien amortie. Il a coûté plus cher que prévu pour deux raisons et tout d'abord à cause de son succès. À partir du moment où vous avez 1 350 participants au lieu des 1 000 programmés dans le budget, vous avez mécaniquement 30 % de plus de dépenses, rien qu'en frais de bouche, d'accompagnement, etc.

De plus, nous avons sous-estimé la réunion politique. Nous avons peut-être été naïfs de penser qu'une partie des dépenses serait prise par le niveau politique de notre ministère. Il fallut se rendre à l'évidence que c'était bien à l'Agence de prendre en charge certaines dépenses.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est vous dire notre niveau de naïveté budgétaire.

M. LAROUSSINIE.- Nous ne nous étions pas bien rendu compte de ce que cela représentait. Cela dit, nous avons eu toutes les recettes escomptées. Nous avons relativement bien géré cet aspect.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Les vassaux financent toujours le repas du suzerain et plus encore du roi !

M. LAROUSSINIE.- L'élément déterminant est en effet ces retards dans la programmation. Vous en avez déjà cité quelques-uns. Je reviens sur les plus importants.

Il y a eu le volet concernant la collecte de données, avec le retard de nos partenaires dans la livraison de certains travaux, et les projets européens qui représentent chaque fois des montants assez importants et dont nous assurons un autofinancement à hauteur de la moitié. Cela pèse évidemment sur l'emploi de notre budget.

Pourquoi manquons-nous de réactivité ?

Comme M. le Président l'a dit, nous avons pensé en interne qu'il fallait professionnaliser un peu la notion de gestion de projet. Depuis quatre mois, tous les personnels de l'Agence ont suivi une formation à la gestion de projet.

Nous mettons surtout en place un système d'information et de gestion de projet. Ce chantier qui a commencé il y a quelques mois doit se terminer par une bascule dans le nouveau système en juin.

Après la formation à la gestion de projet, nous allons suivre la formation à l'utilisation du logiciel.

J'espère que, sinon dès le premier semestre 2014 du moins dès l'année 2014, nous serons beaucoup plus performants dans la gestion de prévision glissante de notre programmation de projets.

Voilà ce que je pouvais dire en plus. Je demande maintenant une présentation plus précise des éléments financiers.

Maëlenn LE DIAGON remplace officiellement depuis le 1^{er} mars Cédric NEBATI qui nous a quittés pour rejoindre une organisation internationale.

Mme LE DIAGON.- Nous allons faire une présentation à deux voix.

Je commencerai par la présentation du rapport de l'ordonnateur, avant de laisser la parole à Chantal GAUTIER pour la partie Agence comptable.

Pour 2013, la prévision apparaît en vert et la réalisation en bleu, par domaine d'activité. Nous n'observons pas de distorsion des dépenses par domaine d'activité en regard de la prévision.

Nous pouvons voir la prédominance des domaines d'activité « Études et expertises », « Recueil et traitement de données » et « Sensibilisation et animation », où sont notamment comptabilisées les dépenses relatives à IMPAC3.

Le domaine « Recueil et traitement de données » représente le deuxième poste de dépenses de l'Agence, soit 3,9 M€ en 2013. Elles ont concerné principalement la réalisation d'inventaires. En 2013, cela a été surtout de la capitalisation et de la valorisation.

Le deuxième poste important dans ce domaine d'activité a été la mise en œuvre de dispositifs de suivi des AMP, le programme de surveillance de la DCSMM ou la mise en œuvre de technologies innovantes.

Pour la partie « Études et expertises », les dépenses atteignent 6,3 M€ globalement. Ce domaine d'activité mobilise une part importante de l'expertise interne de l'Agence : elle représente un peu plus de 70 ETPT. La masse la plus importante des dépenses concerne l'élaboration de plans de gestion. Ces actions ont été listées précédemment : le plan de gestion de Mayotte, les travaux concernant le plan de gestion des Glorieuses et les travaux outre-mer, en Polynésie notamment.

On trouve aussi dans cet item la contribution à la mise en œuvre de Natura 2000 en mer.

Le deuxième bloc de dépenses qui apparaît aussi important en 2013 concerne les actions ayant trait à l'évaluation de l'état du milieu marin. C'est dans ce bloc que nous retrouvons les contributions aux tableaux de bord des AMP, etc.

Pour les interventions sur les milieux naturels et les patrimoines culturels, les dépenses s'élèvent à 1,2 M€. Elles ont concerné plus précisément l'objectif 3 du contrat d'objectifs qui s'intitule « *Préserver et restaurer les milieux naturels et les biens culturels* ». Il s'agit notamment d'actions concernant l'évaluation de l'efficacité du ramassage d'algues vertes, les interventions dans les herbiers et, à Mayotte, des actions de type ramassage des déchets, etc.

Concernant la partie « Sensibilisation et animation », les principales réalisations découlent de l'organisation du congrès international IMPAC3 en octobre. Le total, pour cette grande manifestation, est de 2,9 M€.

Dans le domaine d'activité « Surveillance et police », les dépenses représentent environ 800 000 €. Elles concernent à 80 % des dépenses de masse salariale correspondant aux missions de surveillance et police effectuées par les agents de terrain des parcs naturels marins d'Iroise et de Mayotte, ainsi que des actions menées par la brigade d'action de Mayotte.

Enfin, en matière de « Soutien et management », les dépenses s'élèvent à 2,9 M€. Elles ont été conformes à la prévision. Les frais de structure de l'établissement représentent 11 % des dépenses de fonctionnement de l'Agence.

Mme GAUTIER.- Je vais vous présenter les grandes lignes du compte financier 2013 par natures de ressources et de dépenses, en effectuant une comparaison entre les prévisions et l'exécution qui en a découlé.

L'Agence présente un résultat excédentaire de 1 M€ en 2013.

Je vais lister les principaux postes de dépenses et de recettes.

Le budget prévoyait des recettes de fonctionnement à hauteur de 20 M€, ventilées entre la subvention pour charges de service public — qui représente à elle seule plus de 86 % du montant des ressources de fonctionnement de l'Agence —, d'autres financements extérieurs, d'autres subventions et d'autres produits d'exploitation.

Cette année, nous avons eu des recettes liées à l'organisation du congrès IMPAC3, issues du mécénat, de la location de stands et des droits d'inscription pour un montant d'environ 800 000 €.

Dans la variation d'exécution des ressources, le point important est le montant de la subvention pour charges de service public, qui est en retrait de 11 % : elle a été diminuée de 2 M€ en fin d'année.

L'augmentation des ressources diverses de 134 % est due à ces produits qui ne sont pas des produits de gestion courante, mais liés à l'organisation du congrès IMPAC3.

Je vous présente la répartition entre le fonctionnement et l'investissement en 2013.

Les charges de personnel de 9,2 M€ sont en augmentation de 12 % par comparaison avec l'année passée, même si le taux d'exécution est de 95 %.

L'augmentation des charges de personnel est un peu atypique en regard de ce qui se passe actuellement dans les diverses administrations de l'État. Nous avons enregistré une progression des effectifs de l'Agence de 20 ETP en 2013.

Les charges courantes de fonctionnement sont quasiment stables, à 6,3 M€.

Les deux postes les plus importants sur le plan budgétaire que sont les études et les dépenses de sous-traitance sont en retrait de 45 % vis-à-vis de l'exercice passé. C'est un décalage de ces charges que nous allons trouver dans l'exercice 2014.

Je vous présente la répartition des investissements en 2013.

La prévision budgétaire était de 552 000 €. La réalisation a été de 75 %.

Le poste le plus important, pour 252 000 €, concerne l'acquisition de véhicules, notamment l'étude pour les parcs et les agences.

Le fonds de roulement est en progression de 18 % cette année. Il s'est élevé à 5,4 M€ en 2013, ce qui correspond à 2,8 mois de dépenses de fonctionnement courant.

La trésorerie s'élève à 8,4 M€.

Le décret de 2012 a mis en place la réforme du cadre budgétaire. L'objectif de cette réforme est de rapprocher, en s'inspirant de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les cadres budgétaire et comptable de l'État et des organismes financés majoritairement par des fonds publics. L'Agence est financée à 90 % par des fonds publics.

L'objectif de cette réforme est de rénover l'autorisation budgétaire des organismes, votée par l'organe délibérant, par l'introduction des notions d'autorisation d'engagement (AE) et de crédit de paiement (CP) permettant de mieux piloter les dépenses de l'organisme.

Un dernier objectif est d'enrichir l'information sur la situation financière des organismes, en complétant la comptabilité générale en droits et obligations constatés par une comptabilité budgétaire apportant une vision de l'ensemble des engagements pris par l'organisme et une visibilité accrue sur les encaissements de recettes et paiements de dépenses.

L'organe délibérant aura désormais la capacité d'encadrer les engagements ayant des impacts financiers sur plusieurs années. C'est une nouveauté, car actuellement, nos outils comptables ne nous permettent pas d'avoir un suivi pluriannuel. C'est éminemment important. L'outil comptable sera modifié pour mettre en place cette nouvelle réforme.

Il y aura une double autorisation budgétaire en dépenses :

- les autorisations d'engagement (AE) expriment le montant pour lequel l'organisme est autorisé à s'engager. Il est matérialisé par la signature d'un marché qui peut être pluriannuel, d'un bon de commande, d'un contrat, etc. Il est prévu de demander l'autorisation du Conseil d'administration pour les dépenses pluriannuelles.

- les crédits de paiement (CP) seront aussi autorisés par l'organe délibérant et exprimeront le montant que l'organisme est autorisé à payer sur l'exercice pour couvrir les engagements contractés au cours de l'exercice comptable.

La prévision de recette sera exprimée selon les encaissements estimés de l'exercice.

Le dernier point concerne les nouveaux états de comptabilité budgétaire. Ils sont présentés pour information à l'organe délibérant et actualisés en cours de gestion et lors du compte financier. Il sera le support du vote des budgets des organismes à compter du BP 2016.

Jusqu'à la fin de l'exercice 2015, il sera présenté pour information au Conseil d'administration.

Il existe trois tableaux que vous avez dans vos dossiers.

Le premier est le tableau des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice, ainsi que du solde budgétaire en résultant. Il présente le montant des encaissements et des décaissements de l'exercice. Il y aura les données de la

comptabilité générale qui constatent les créances et les dettes, même si le dénouement de ces opérations n'a pas automatiquement lieu sur l'exercice, mais sur l'exercice suivant.

Cette comptabilité sera tenue de manière concomitante avec la comptabilité générale. Il n'y aura pas de double saisie, mais une différenciation entre ce qui concerne les charges et les produits de l'exercice et le montant des encaissements et des décaissements.

Un deuxième tableau représentera l'équilibre financier résultant du solde budgétaire.

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les décaissements. Par exemple, des opérations antérieures génèrent un décaissement au cours des années $N + 1$, $N + 2$ et $N + 3$. Nous avons un outil de suivi.

Le dernier tableau présente le passage du résultat patrimonial au solde budgétaire.

Vous voyez l'excédent de 1 M€.

Nous enregistrons des plus et des moins en regard de ce que l'on appelle les charges calculées, qui ne donnent pas lieu à un décaissement, et la pluriannualité entre les créances des fournisseurs que nous n'avons pas payés en $N - 1$ et que nous payons en $N + 1$, ou les charges à payer que nous n'avons pas réglées en 2013 et que nous paierons en 2014.

En faisant ce déroulement, nous arrivons au solde budgétaire qui présente un abondement ou un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement. Normalement, ce solde budgétaire est à raccrocher au solde final de la trésorerie : les 8,4 M€ de trésorerie au 31 décembre. On le rapproche du solde initial de la trésorerie au 1^{er} janvier et on trouve un delta. En 2013, le solde budgétaire est de 1,5 M€. Il est à rapprocher du résultat de 1 M€. Nous avons encaissé environ 500 000 € de plus sur le résultat patrimonial.

Il faut retenir les encaissements et les décaissements.

Tout cela est à relativiser en regard du niveau de trésorerie.

Parmi les impacts, nous avons constaté cette année 1,4 M€ de charges à payer. Elles ont été imputées sur l'exercice 2013, mais nous les payons en 2014.

Je vous remercie de votre attention.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Chacun s'est exprimé, dont votre serviteur, qui l'a fait très grossièrement, et le Directeur, qui l'a fait plus précisément.

Sur le plan financier, on vient de vous expliquer l'inexplicable : la raison pour laquelle nous nous retrouvons dans cette situation étrange de pleurer misère et, en même temps, d'afficher un excédent. Nous nous en sommes longuement expliqués : en réalité, nous n'avons pas d'excédent, mais des décalages dans le temps, qui font que nous avons cet excédent à un moment donné.

Nous pouvons vous démontrer que, même si nous pouvons progresser dans la gestion de projets et pour de nombreuses choses, il n'en demeure pas moins qu'il est extrêmement difficile de tomber juste sur des sujets aussi compliqués.

Désirez-vous présenter des observations au sujet du compte financier et du rapport financier ?

(Pas d'observations.)

Je n'en vois pas. Cela signifie que tout le monde les approuve ou se rend aux arguments présentés. Je mets aux voix l'approbation de ce compte financier. Que ceux qui sont d'avis de l'approuver veuillent bien le manifester en levant la main.

Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions déclarées ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée. Approbation à l'unanimité.)

Le compte financier 2013 et le rapport financier sont donc approuvés à l'unanimité.

Je vais bousculer l'ordre du jour pour les raisons que j'ai expliquées précédemment. Vous n'ignorez pas qu'il y a quelques changements, sinon dans l'air, du moins dans l'arrondissement, à proximité immédiate. Par conséquent, M. Laurent ROY et d'autres personnes vont assister à la formalisation de certains changements : des passations de pouvoir où la cordialité ressemble à l'Arctique, en général. Pour leur permettre de se rendre à ces obligations polaires, nous allons évoquer l'information sur le projet de loi concernant la biodiversité, qui a poursuivi son chemin.

Questions diverses

- Information sur le projet de loi Biodiversité

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil d'administration que nous avons envoyé à l'État un avis très structuré, puisqu'il comprenait à la fois une note synthétique, le compte rendu intégral de nos débats et les avis d'organismes et d'autorités représentés au Conseil d'administration. Ces avis, qu'il s'agisse de ceux du personnel, de la Marine ou d'autres, étaient eux-mêmes charpentés et structurés, de telle sorte que nous avons certaines choses très importantes.

Je voudrais, en préambule, rappeler de manière très claire que cette agence a été, à votre initiative, cher Jérôme Bignon, une création parlementaire d'une certaine manière ; c'est assez rare pour le souligner. C'est un député qui l'a proposée et qui a fait en sorte qu'elle progresse.

La transformation de cette Agence en Agence de la biodiversité, ainsi que son intégration, se feront également par la loi.

Votre serviteur étant député, au nom de l'Agence, il s'efforcera de faire prévaloir dans le débat parlementaire les avis que vous avez exprimés. En clair, cela signifie que si des éléments n'ont pas été pris en compte dans le cadre du projet de loi, le cas échéant, je m'efforcerai, à titre personnel, mais en votre nom et sans m'écarter de l'avis, de les faire prévaloir dans le débat parlementaire à titre d'amendements.

Les situations étant ce qu'elles sont et le poids des uns et des autres étant ce qu'il est, ces amendements devront être discutés tout d'abord en amont avec le Gouvernement, en nous efforçant de faire en sorte qu'il y ait un accord afin que les quelques orientations qui doivent prévaloir fassent partie d'amendements acceptés par le Gouvernement, voire d'amendements *du* Gouvernement. Le cas échéant, nous pourrions passer au vote, dans l'espérance que tout cela se traduira ensuite par un projet amendé dans le bon sens du terme.

Je le dis auprès des représentants de l'État. Ce n'est pas pour qu'ils le cachent à leurs responsables, mais pour qu'ils le disent bien.

M. ROY.- Je serai bref. Je vous prie de m'excuser car je dois vous quitter pour assister à la passation de pouvoir entre M. Philippe MARTIN et Mme Ségolène ROYAL, qui se déroule à 16 h 00.

Concernant le projet de loi Biodiversité, l'information principale est une information de calendrier. Comme vous le savez, le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres mercredi dernier. Cela signifie qu'il est désormais sur le bureau du Parlement, de l'Assemblée nationale. Lorsque le Parlement aura formellement repris sa session, il pourra commencer à l'examiner. Ce sera la semaine prochaine.

Le calendrier envisagé pour la discussion en première lecture à l'Assemblée nationale est la dernière semaine de juin : entre le 24 et le 26 juin.

C'est maintenant la phase du débat parlementaire qui commence, avec tout le travail d'amendements que cela suppose.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un texte important : il est composé de 72 articles. Cela fait 40 ans que l'on n'avait pas fait de loi structurant la biodiversité. Il est donc important à la fois par son volume et par les ambitions qu'il manifeste. Le travail d'amendements, normal dans le fonctionnement institutionnel, reste à faire.

En termes de contenu, en regard du projet évoqué devant vous et qui avait fait l'objet d'un débat spécifique début janvier, lors d'une séance du Conseil d'administration dédiée à cet effet, ce texte n'a pas beaucoup évolué. Il a beaucoup été travaillé devant le Conseil d'État, mais sur des aspects d'équilibre du droit. Son architecture n'a pas fondamentalement changé.

Il a toujours ses six titres dont le titre 3 qui vise la création de l'Agence française pour la biodiversité.

Il garde le titre 4 qui crée un régime d'autorisation d'accès aux ressources génétiques et qui vise à partager davantage ce qui concerne aussi les milieux marins, puisqu'il est question de tous les types de ressources génétiques dont la mer, en application du protocole de Nagoya.

Il contient toujours le titre 5 qui réforme certains outils de protection des espaces et des espèces naturels. Vous savez que la mer est particulièrement concernée, puisque c'est à ce titre qu'est proposée la création de l'outil « zones fonctionnelles halieutiques ». C'est également dans ce titre qu'est proposée une réglementation plus claire et plus solide de l'ensemble des activités dans les zones économiques exclusives et sur le plateau continental, au regard de la base actuelle qui est fragile et qui ne permet pas de donner une assise suffisante à certaines nouvelles activités, notamment le développement des énergies nouvelles et renouvelables en mer.

Cette architecture est globalement inchangée. Certains points ont été élagués par le Conseil d'État qui les a considérés comme réglementaires et non législatifs.

Cela concerne en particulier le titre consacré à l'Agence, car la plupart des dispositions concernant la gouvernance ont été supprimées du projet de loi. L'État a considéré que la gouvernance d'un établissement public relevait du réglementaire et pas du législatif.

Cela dit, je tiens à souligner le fait que, sur l'intervention pressante d'un représentant du Gouvernement devant le Conseil d'État, le Comité d'orientation thématique dédié à la mer a été explicitement maintenu et que c'est le seul.

Cela ne veut pas dire que le Gouvernement ne le fera pas. C'est un autre sujet. C'est du réglementaire. Le Gouvernement, au contraire, maintient intactes ses ambitions en matière de gouvernance. Toutefois, le Comité mer est la seule chose qui reste. Il n'est plus question de Directeur général ou de quoi que ce soit dans le texte lui-même. Toutes les instances de gouvernance, en dehors du Conseil d'administration, ont été supprimées, sauf ce Comité thématique sur la mer, avec la possibilité de sous-déléguer une partie des compétences qui lui viendront du Conseil d'administration aux Conseils de gestion des parcs naturels marins.

Cette disposition est essentielle pour le maintien du partenariat avec l'ensemble des acteurs de la mer, en particulier autour de la gestion des parcs naturels marins — mais pas seulement —, et elle a bien été maintenue. C'est un point extrêmement fort que le Gouvernement a défendu devant le Conseil d'État.

Le reste est peu modifié. Cela ne touche ni la composition de l'Agence, ni les missions qui ont été réorganisées pour être plus lisibles et qui ne sont pas touchées au fond, ni surtout une disposition essentielle pour les personnels des établissements publics concernés : elle vise à la création d'un statut quasiment unique pour tous les personnels contractuels, que ce soit ceux de l'Agence de la Biodiversité, du Conservatoire du littoral, des parcs nationaux et de l'ONCFS. Toutes ces dispositions sont confirmées et je pense qu'elles sont importantes.

Voilà ce que je souhaitais dire. Comme vous l'avez souligné, monsieur le Président, le projet poursuit sa route. Il a franchi une étape essentielle. Il fait maintenant place au débat parlementaire pour avoir le meilleur projet possible.

M. GALLET. - J'ai une remarque à faire à la fois au sujet de ce projet de loi et de la réunion du 27 mars concernant le chantier des personnels de l'environnement. Nous avons vu des annonces en trompe-l'œil.

Dans l'article 13 de projet de loi, on voit que le quasi-statut est écrit, mais il est tout de suite tempéré par l'article 17 qui ne prévoit pas de date d'entrée en vigueur. Tous les autres articles sont prévus pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015, mais pas cet article 13 concernant les quasi-statuts.

On pourrait y voir une vision optimiste en espérant qu'il sorte avant. Je serais plutôt pessimiste sur ce plan. Il faudrait plutôt s'attendre à un retard notable, car l'ensemble des questions posées au sujet du quasi-statut font l'objet d'arbitrages interministériels qui passent par Matignon. Étant donné la situation actuelle, on peut comprendre qu'on va prendre un retard énorme.

De plus, actuellement, au moment du renouvellement des contractuels à l'Agence, les postes sont tout d'abord proposés aux fonctionnaires en poste avant que les contractuels puissent postuler de nouveau sur le poste qu'ils occupent, pour certains, depuis plus de six ans. Outre le fait de les voir disparaître, ce n'est pas une situation intéressante pour le savoir acquis de l'Agence.

En résultat, que ce soit le 27 mars ou lors de l'annonce du projet en Conseil des ministres, il serait bon, pour faire avancer les choses, qu'une action politique se fasse sentir pour que nous évitions de prendre ce retard et que le quasi-statut sorte assez rapidement.

Le problème des contractuels à l'Agence sera très vite réglé faute de bon vote.

M. ROY. - Je reviens sur la question des dates d'entrée en vigueur. Il faut être clair sur un point : l'Agence française de la biodiversité ne sera pas créée le jour de la promulgation de la loi. Il faut toute une série de décrets réglementaires pour que l'Agence puisse être opérationnelle.

Nous visons concrètement une création effective de l'Agence au cours de l'année 2015. C'est le calendrier politique que le Gouvernement a souhaité se donner.

Il est nécessaire que la loi soit votée, mais ce n'est pas suffisant. Il faudra des textes réglementaires.

Dans ce contexte, nous avons toujours dit – et c'est un « nous » très collectif qui engage les cabinets des ministres concernés à l'époque et la Direction des ressources humaines du ministère – que la parution du décret, qui définira le quasi-statut, est un préalable à la création effective de l'Agence. Il n'y a pas de faux-semblant ou de leurre en quoi que ce soit. Il est indispensable, pour réussir l'Agence française de la biodiversité, de s'appuyer sur ses personnels. Pour cela, la définition d'un décret de quasi-statut est une condition essentielle dans le dispositif. Nous le savons et nous travaillons de manière active dans ce sens.

Je ne partage pas votre pessimisme au sujet du rythme d'élaboration de ce quasi-statut. Les négociations sont fructueuses à ce sujet avec l'Administration de la Fonction publique, qui est essentielle en la matière : elle a un rôle majeur pour écrire des règles statutaires. Ces négociations sont positives.

Bien sûr, il reste beaucoup à faire. Les statuts comprennent de nombreux éléments : des grilles de rémunération, un régime indemnitaire, des règles d'avancement et des aspects concrets qui restent à négocier.

Il n'existe pas de blocage ou d'alerte dans la façon dont les travaux sont conduits avec le ministère de la Fonction publique. Ce point me paraît positif.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Concernant ce point précis, je donne naturellement très volontiers au Gouvernement le bénéfice de la bonne foi. Naturellement, les bons comptes faisant les bons amis, la bonne foi est toujours sous couvert d'inventaire.

Il existe plusieurs manières de lever les inquiétudes. On ne peut pas demander non plus au Gouvernement de donner une date qui serait celle du 1^{er} janvier 2015 pour l'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions statutaires, car c'est souvent compliqué.

J'appelle tout d'abord votre attention sur le fait que nous ne sommes pas certains que l'Agence de la biodiversité pourra effectivement être créée au 1^{er} janvier 2015. Il pourrait y avoir un peu de retard. Ce ne serait pas scandaleux. Il y a tout d'abord à passer le débat parlementaire, qui se prolonge au Sénat et qui revient. Il y aura des élections sénatoriales entre-temps. Beaucoup de choses font qu'instinctivement, j'aurais tendance à penser que ce serait plutôt pour le courant de l'année 2015, voire pour le 1^{er} janvier 2016 si on l'estimait nécessaire.

On ne peut pas exiger du Gouvernement d'inscrire dans la loi des dates auxquelles il serait très difficile de se conformer, mais on peut lui demander d'acter dans la loi une date limite suffisamment lointaine pour nous soyons à peu près sûrs de la respecter. Par exemple, il pourrait s'agir de la fin ou du milieu de l'année 2016. Ce serait une date à la fois un peu plus lointaine, mais suffisamment proche.

L'autre formule serait qu'à l'occasion du débat parlementaire, en réponse à des questions écrites, dans des courriers très clairs, le Gouvernement — ou éventuellement le ministère de la Fonction publique, mais pas seulement le ministère de l'Écologie — puisse écrire les délais.

Je voudrais rappeler au représentant du personnel que lorsque nous nous sommes vus pour évoquer ces sujets, je lui ai dit que je militerai pour que nous ayons des objectifs précis et un calendrier, mais pas pour avoir tout immédiatement, au moment où l'Agence démarrera ou avant qu'elle démarre.

Néanmoins, c'est un point très important, comme M. ROY l'a souligné à l'instant. Malgré tout, dans la loi, certaines dispositions sont spécifiquement prévues.

Le seul débat porte sur l'évolution de la négociation et sur les dates d'effectivité de la prise des mesures qui s'imposent à cet égard.

Sous ces réserves, et à condition d'obtenir ces garanties – je suis relativement optimiste à ce sujet –, il n'en demeure pas moins que l'évolution de l'Agence en Agence pour la biodiversité devrait constituer un progrès pour les personnels. Il faut le dire. Une masse de personnels plus grande donne, évidemment, des possibilités plus larges. De plus, des engagements sont pris dans la loi, même s'ils ont besoin d'être précisés, que les choses seront dans une situation relativement irréversible.

C'est un travail que la Direction de l'Agence et votre serviteur s'efforceront de suivre, dans un dialogue avec le Gouvernement qui n'est pas un dialogue suspicieux, même si, entre amis, on aime bien les bons comptes et que ce n'est pas exclusif d'avoir quelques garanties.

Je m'adresse au représentant du personnel. Je vous invite à faire le point avant le débat parlementaire.

En substance, sur le plan technique, je vais préparer des amendements et des sujets d'interventions orales ou écrites ou directement par des lettres que je vous fournirai préalablement. Vous me direz ce que vous en pensez et nous verrons ce que cela donnera, en fonction des réponses obtenues.

Pendant ce temps, vous allez poursuivre, dans le cadre des instances et des groupes de travail, le dialogue avec l'État sur ces questions. Nous cheminerons et nous vérifierons que les choses se passent bien.

L'orientation globale est plutôt de dire que l'État, à cette occasion, réglera certaines questions. *A priori*, ce qui se trouve dans le projet de loi est plutôt positif.

Je vous libère.

(Départ de MM. ROMITI et ROY.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Désirez-vous présenter d'autres observations au sujet du projet de loi Biodiversité ?

Mme HERVIAUX.- Je voudrais simplement dire que, bien entendu, le Sénat s'associera à ce regard de près. Nous travaillons ensemble.

Comme vous l'avez dit, nous serons impactés par le temps des débats parlementaires. Si cela passe fin juin à l'Assemblée nationale, j'espère que cela passera avant le 14 juillet au Sénat, sinon cela veut dire que ce sera après la fin septembre. Cela reporte en octobre.

Nous travaillerons de concert. Nous serons très attentifs. J'ai déjà eu l'occasion de dire plusieurs fois : dans ce fameux Conseil spécifique sur le milieu marin, il faut être attentif à garder l'équilibre qui existe dans cette instance. Tous les milieux qui sont parties prenantes dans la protection de la mer doivent être représentés de manière équitable et paritaire. Je pense à tous les secteurs économiques et aux personnes qui travaillent sur et dans la mer.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est important.

Le calendrier est prévu pour fin juin à l'Assemblée nationale. Après, cela dépendra du Sénat. Nous pouvons imaginer que cela passe presque directement en juillet, mais je dirai plutôt que ce sera en octobre, novembre ou décembre. Si ce n'est pas conforme, cela nous amènera à la fin de l'année, voire au début de l'année prochaine. Le temps de rédiger certains décrets, on voit bien que cela déborde un peu.

Ce n'est pas très grave. Le feu n'est pas à la maison. Le tout est que les choses soient bien installées. C'est un travail suffisamment important et majeur pour qu'il soit entouré de certaines précautions.

Désirez-vous présenter d'autres observations ?

(Non.)

Nous allons revenir à l'ordre du jour. Je répète à l'État qu'il faut faire passer nos petits messages. Nos intentions sont claires. Je le répète encore une fois : je me conformerai à l'avis détaillé du Conseil d'administration de l'Agence. Je ne vais pas inventer des choses fondamentalement différentes.

6 – Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice aux réserves

Mme LE DIAGON.- Je voudrais signaler une erreur matérielle dans le document qui vous a été transmis en appui de ce point. Le résultat de l'exercice est bien de 1 007 063 € et le total des produits est bien de 21 147 070,85 €. En revanche, le total des charges est erroné : il est de 20 140 007,08 €.

M. LAROUSSINIE.- Nous vous proposons d'affecter ce résultat aux réserves sachant que, dès le mois de juillet, nous vous proposerons un budget rectificatif qui amènera certainement à reprendre sur le fonds de roulement le rattrapage de ce programme dont nous vous avons parlé précédemment.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur l'affectation du résultat ?

(Non.)

Nous sommes affectés d'avoir un résultat et nous essaierons de limiter les résultats de cette affectation dans les deux sens du mot. Puisqu'il n'y a pas d'observation, j'en déduis que cette délibération est approuvée.

(Approbation à l'unanimité.)

Nous allons passer au bilan social.

7 – Bilan social

Mme LE DIAGON.- Je ne vous présenterai pas le bilan social dans son intégralité, mais je vais faire un focus sur certains points particuliers.

Je commencerai par l'évolution des effectifs. Vous voyez à l'écran l'évolution du plafond d'emploi de l'Agence.

Les équivalents temps plein sous plafond en 2013 étaient de 139 ETP. Ils sont indiqués en rouge.

En bleu, il s'agit de l'effectif physique des agents réellement présents au 31 décembre. Ils étaient 180. L'écart est constitué par les agents hors plafond, soit en raison de leur statut (les contrats aidés ou les volontaires du service civil de plus de 25 ans), soit parce qu'ils sont mis à disposition par des collectivités locales, soit parce qu'il s'agit des agents dont les postes sont financés par des ressources externes, notamment européennes.

En vert, il s'agit du nombre d'agents payés au moins une fois dans l'année, quelle que soit la durée du contrat. Le chiffre se monte à 228.

La répartition des effectifs par catégories A, B ou C est globalement stable. On n'observe pas encore une inversion de cette répartition, ce qui serait le cas si tous les parcs naturels marins étaient créés, car ils comptent des équipes de terrain essentiellement constituées d'agents des catégories B ou C. Nous n'observons pas encore cette évolution.

La répartition des agents selon le statut, notamment entre contractuels et fonctionnaires, est globalement stable, avec une part de titulaires fonctionnaires de 42 % en 2013 et une part de contractuels qui se compose de 4 % d'agents en contrats aidés et de 54 % d'agents en contrat de droit public.

En termes d'action sociale, le budget est de l'ordre de 100 000 €. Il est principalement constitué par la contribution au financement des chèques-déjeuner pour les agents.

L'action sociale est aussi constituée d'un soutien financier à l'Amicale du personnel qui fait l'objet d'un point de l'ordre du jour.

Des sommes moindres sont attribuées au financement de chèques emploi service universel, pour environ 6 000 €, et au financement de chèques cadeaux pour le Noël des enfants de 0 à 16 ans, pour un peu plus de 4 000 €.

En termes de dialogue social, l'AAMP compte deux sections syndicales constituées : la section CGT et une section SNE-FSU. Trois agents sont en décharge d'activité de service, ce qui représente environ un tiers d'ETP.

Le Comité technique s'est réuni cinq fois en 2013.

Le CHSCT s'est réuni trois fois en 2013.

La Commission consultative paritaire, qui traite des cas individuels relatifs aux contractuels, s'est réunie deux fois en 2013.

Vous avez dans le bilan social l'intégralité des ordres du jour de ces instances.

Nous avons eu six accidents de service, dont un seul avec arrêt, suite à des ports de charges lourdes, ce qui a donné lieu à un arrêt assez long.

Globalement, le nombre de jours de maladie s'élève à 840 jours en 2013. En regard des effectifs 2013, cela représente 4,66 jours par agent, soit moins qu'en 2011 et 2012.

En termes de formation, 2013 a été une importante année pour l'Agence. Nous avons atteint 1 110 jours de formation au lieu de 646 jours en 2012. Cette augmentation très forte s'explique en particulier par la mise en place de formations au pilotage d'embarcation, notamment le Capitaine 200 pour les capitaines de navire et le certificat d'aptitude au commandement pour les matelots. Ces formations à la navigation sont assez longues et représentent un volume important de journées de formation.

20 % de ces journées de formation ont été consacrés au management et à la conduite de projet. Ce sont des formations dont nous avons parlé précédemment, pour anticiper le déploiement d'un outil de pilotage des projets.

Nous avons aussi un volume de jours de formation qui concerne la préparation aux concours, notamment les concours de dé-précarisation pour les contractuels.

Le budget formation est légèrement en baisse puisque nous mobilisons les services de l'ATEN ou les services des centres de valorisation de ressources humaines du ministère, ainsi que les plates-formes RH des préfectures de région et, dans une moindre mesure, les formations du Centre national de la Fonction publique territoriale, qui proposent des tarifs avantageux. Les formations que j'ai citées précédemment sont gratuites, ce qui nous permet de maîtriser assez bien le budget formation.

Voilà les principaux éléments que je voulais porter à votre connaissance dans le bilan social.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Concernant ce sujet précis qu'est le bilan social, au-delà de ce qui a été dit à propos du devenir du personnel dans le cadre de l'information au sujet de la création de l'Agence de la biodiversité, qui souhaite intervenir ?

Les représentants du personnel souhaitent-ils intervenir à propos de ce sujet particulier ?

M. GALLET.- Non. Je n'ai rien à dire à ce sujet.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Le bilan social est un sujet sérieux qui semble faire consensus. C'est une information.

8 – Révision du contrat d'objectifs de l'AAMP

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous passons à la révision du contrat d'objectifs de l'Agence. Je vous ai dit qu'il était plus que jamais d'actualité même si, au cours de ce contrat, même si cela prend un peu de retard, l'Agence sera intégrée à l'Agence pour la biodiversité.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut y arriver, pour la partie maritime, sans que tout soit décidé par avance, avec des projets, des objectifs, des moyens d'y parvenir, etc.

C'est toute la logique d'un contrat d'objectifs, étant entendu que l'Agence pour la biodiversité devra avoir son plan d'objectifs le plus rapidement possible.

Si l'on veut faire valoir des objectifs et des moyens de la partie maritime dans le cadre de l'Agence de la biodiversité, il faut savoir ce que l'on veut et ne pas attendre la création de l'Agence pour se demander ce que l'on souhaitera dans ce projet.

M. LAROUSSINIE.- Je vous parlerai rapidement du processus. Ensuite, le ministère de l'Écologie présentera des éléments de contexte sur l'expression de la demande des politiques publiques à notre égard. Ensuite, je reprendrai à nouveau la parole pour parler des orientations stratégiques.

Le processus pour les trois prochaines réunions du Conseil d'administration, y compris celle-ci, consiste à vous proposer aujourd'hui un exposé d'un contexte de la demande des politiques publiques et une discussion ouverte au sujet des orientations stratégiques.

Cette discussion ouverte, à partir des éléments que vous pourrez nous donner, nous conduira à essayer de les formaliser et à commencer d'en discuter avec la Tutelle.

Lors de la réunion de Conseil d'administration de juillet, nous vous présenterons des idées en matière d'objectifs. Il s'agira aussi d'une discussion ouverte. Ce que nous vous présenterons sera destiné à faire en sorte que vous réagissiez et que vous nous donniez des idées.

Après la réunion de juillet, nous ferons une synthèse de ce qui aura été discuté pour avoir des négociations avec la Tutelle sur ces objectifs. À ce stade, le Président jugera s'il est nécessaire d'avoir une réunion supplémentaire du Conseil d'administration. Si elle ne s'avérait pas nécessaire, nous nous retrouverions lors du Conseil d'administration de novembre, pour vous soumettre une proposition de texte de contrat d'objectifs.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Sur ce point de calendrier, je crois qu'il ne serait pas inutile d'avoir à un moment ou à un autre, éventuellement entre le débat à l'Assemblée et celui au Sénat, une réunion pour faire le point de l'état des discussions, afin d'essayer de montrer au Conseil d'administration ce qui va éventuellement et ce qui ne va pas — à Dieu ne plaise —, de manière à éventuellement tenir compte de ce qui est possible et pas possible et, de manière très transparente, de vous en rendre compte.

Il ne serait donc pas inutile, si c'est possible, d'avoir une réunion du Conseil d'administration. Il pourrait aussi évoquer d'autres choses. Pour une agence comme celle-ci et son Conseil d'administration, rien n'est plus important que de savoir ce qui se passera dans l'avenir. Si nous tenons une réunion de plus, ce ne sera pas une réunion de trop.

M. LAROUSSINIE.- C'est tout ce que j'avais à dire au sujet du processus.

Aujourd'hui, nous avons une première discussion ouverte à propos des orientations stratégiques et, en juillet, nous pourrions avoir une discussion ouverte au sujet des objectifs.

Le Président propose une réunion plutôt en septembre, essentiellement pour voir s'il y a des recalages à faire en fonction du débat à l'Assemblée et du débat prévisionnel au Sénat, au sujet de l'Agence française sur la biodiversité.

En novembre, nous aurons une proposition de contrat d'objectifs à vous soumettre.

Je propose de passer à la parole au ministère pour évoquer la note qui vous a été envoyée et qui présente les éléments de contexte de la commande publique.

Mme VINCE.- Ce document vous a été envoyé. Vous avez pu en prendre connaissance. Je ne vais pas alourdir la discussion en vous le présentant point par point.

Pour le ministère, les orientations dont nous disposons aujourd'hui et les éléments de contexte que nous connaissons sont de plusieurs ordres.

Aux niveaux européen et international, il existe certains besoins et des mandats qui pourraient être donnés, dans le prolongement de ceux qui existaient déjà et en évolution de certains dossiers en liaison avec les positions françaises dans des discussions européennes ou internationales. C'est le premier grand registre.

Le deuxième grand registre concerne l'expertise et l'appui aux politiques publiques, en particulier celles conduites par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité en matière de protection de l'environnement marin. Celles-ci sont bien connues et ont déjà été évoquées dans le bilan 2013 comme étant des éléments entamés et qui méritent d'être poursuivis. Je citerai tout ce qui concerne la mise en œuvre des directives européennes, la mise en œuvre de la stratégie des aires marines protégées et, de façon plus ponctuelle, un appui et une expertise aux autorités compétentes pour certains dossiers.

Nous savons également que nous avons certains engagements liés à la Conférence environnementale 2013. Nous avons eu la chance de bénéficier d'une plate-forme de discussion importante, que l'on a appelée la table ronde 4, pour la protection de l'environnement marin dans les mers et les océans.

Certains engagements ont été pris par le Gouvernement et nous entendons bien les mettre en œuvre. Ils font écho aux compétences et aux missions de l'Agence des aires marines protégées.

Il sera nécessaire pour nous de pouvoir nous appuyer sur l'Agence, dans les limites de ce que nous pourrions demander.

Enfin, je rappellerai également, en éléments de contexte, que la stratégie nationale pour les aires marines protégées est une stratégie que nous entendons bien poursuivre et mettre en œuvre. C'est aussi un point important pour lequel nous voudrions pouvoir nous appuyer sur l'Agence.

Je finirai par le volet de connaissance et de valorisation des données, qui est un point essentiel afin de poursuivre la connaissance. On avait eu un temps l'habitude de dire qu'il existait des besoins abyssaux de connaissances. Ces besoins restent à combler. Évidemment, nous ne pourrions pas le faire uniquement dans le calendrier du prochain contrat d'objectifs, mais il ne faudrait pas perdre de vue que ce dossier reste totalement à poursuivre.

Je vous remercie. Bien sûr, nous pouvons entamer un échange.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ?

M. CRESSENS.- J'ai trois questions concernant l'orientation 4. Je partage totalement les orientations.

Je voudrais savoir en ce qui concerne la présence de l'Agence et la façon dont elle prépare la réunion avec l'Union européenne en Guadeloupe, le Congrès des parcs qui se tient tous les dix ans et qui aura lieu cette année en Australie. Je voudrais également savoir si, dans le cadre de la coopération, l'Agence est engagée, notamment dans ma région géographique, dans le

projet de coopération entre Mayotte, les Glorieuses et nos partenaires de l'océan Indien et du canal du Mozambique nord.

M. LAROUSSINIE.- Nous ne sommes pas impliqués dans la préparation de la conférence concernant la biodiversité outre-mer de l'Union européenne en Guadeloupe. Nous savons que nous devons y participer. Nous attendons d'avoir un programme, une sollicitation d'intervention. Nous sommes dans les starting-blocks pour faire valoir la partie marine de l'outre-mer français qui représente une bonne partie de l'outre-mer européen.

Nous avons prévu d'être présents au Congrès mondial des parcs. Nous avons fait des propositions de communication. Nous nous sommes mis dans le circuit, coordonné pour la France par le ministère et le Comité français pour l'UICN, afin de ne pas agir en solo.

Il est vrai que nous avons un intérêt particulier qui vient d'IMPAC3 et de notre partenariat avec l'UICN. Le projet est d'avoir un pavillon « océan » au sein du Congrès mondial des parcs et d'y dérouler certains matériaux que nous avons pu collecter à l'occasion d'IMPAC3. Nous voudrions notamment réactiver la Web TV que nous avons montée au moment d'IMPAC3 pendant le Congrès mondial des parcs, afin d'avoir une sorte de compte rendu en *live* de la partie marine de ce Congrès mondial des parcs.

Enfin, concernant le sud-ouest de l'océan Indien, je pense que la feuille de route qui nous est fixée sur le plan international est clairement de considérer cette zone comme prioritaire.

Il existe de nombreux « projets de projets ». Je suis incapable de dire aujourd'hui de quelle façon nous serons impliqués et dans lequel. De notre côté, nous plaiderions plutôt pour un projet plus concret et ciblé sur les aires marines protégées, plutôt à l'échelle du canal du Mozambique. C'est la ligne générale.

Il faut savoir que, quand on regarde vers le sud, un projet est financé par le Fonds français pour l'environnement mondial et mis en œuvre par l'UICN, avec de la collecte de données sur les monts sous-marins et de la concertation sur ce qui pourrait être protégé. Nous allons être associés à ce projet. Nous serons dans son comité de pilotage.

Encore un peu plus au sud, nous sommes à Crozet et nous avons une déclaration d'intention de collaboration entre la France et l'Afrique du Sud, qui a été annoncée à Ajaccio, afin d'avoir un réseau cohérent d'aires marines pour l'ensemble Prince Édouard et Crozet, sachant qu'il y a un peu de haute mer entre les deux. Il existe aussi des prétentions de plateau continental étendu.

Si on regarde le sud-ouest de l'océan Indien globalement, on voit que nous sommes impliqués du sud au nord. Plus cela va vers le sud et plus nous sommes impliqués.

Nous sommes très présents dans le nord, mais nous n'étions pas forcément dans les leaders de tous ces projets qui se montent. Nous essayons de nous faire connaître et de faire entendre notre voix pour faire entendre quelque chose d'un peu plus ciblé vers la création d'aires marines protégées. Il est vrai que les réactions hostiles à la protection amènent souvent à faire des projets qui traitent plutôt de gouvernance, etc.

Mon souhait serait de nous diriger directement vers du concret, un peu sur le modèle du projet piloté par l'UICN au sujet de la haute mer. Il faut faire de la collecte de données en complément et une concertation est à organiser avec certains acteurs. À partir de là, nous pourrions faire des propositions au sujet d'endroits qui mériteraient d'être protégés, en disant par qui et comment.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Désirez-vous présenter d'autres observations à ce sujet ?

(Pas d'observations.)

M. LAROUSSINIE.- Si vous le voulez bien, je vais enchaîner avec les orientations stratégiques.

Nous avons, dans le contrat d'objectifs, quatre orientations stratégiques en cours pour l'Agence : contribuer au bon état écologique des milieux marins, favoriser la collecte de données et les démarches d'évaluation, développer l'expertise sur la biodiversité marine et renforcer la présence française à l'international.

Ces quatre orientations ne me paraissent pas être complètement remises en cause par les éléments que vient de nous exposer Mme VINCE. Je vois tout de même trois sujets qui n'amènent pas une rupture, mais qui conduisent peut-être à se poser des questions.

Il s'agit tout d'abord de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin. Jusqu'à la fin de ce contrat d'objectifs, nous sommes dans la préparation des documents concernant les programmes de surveillance et de mesures. Dans le prochain contrat d'objectifs, nous serons dans la mise en œuvre. Ce n'est pas le même métier ni la même organisation. Il me semble que cela devrait impacter la façon de mobiliser l'Agence des aires marines protégées ou la future Agence française pour la biodiversité.

Deuxièmement, nous avons l'expression d'une volonté de développement de la politique maritime. Je prétends – et nous verrons si vous me suivez – que pour qu'une politique maritime se développe bien, elle doit avoir un volet environnemental fort, sinon elle va se faire rattraper par les exigences environnementales. On ne peut pas ignorer cette dimension. Si on veut développer le volet économique, il faut aussi être capable de développer en parallèle le volet environnemental. Il y a peut-être une demande à exprimer à notre égard.

Enfin, il faut que l'intégration dans l'Agence française pour la biodiversité se fasse à bénéfice partagé. Nous avons certainement une expérience à apporter dans le nouvel ensemble, car nous sommes déjà une agence de la biodiversité de la mer. Nous avons à peu près toutes les missions prévues pour cette future Agence. Dans cet ensemble, nous serons les seuls avec cette couverture des missions.

À l'inverse, nous avons des limites dans notre action aujourd'hui. Ce sont, certes, des limites budgétaires et d'effectifs. L'avantage d'être sur la mer a aussi un inconvénient : on n'est que sur la mer. Quand on s'approche du rivage, on a du mal à traiter l'interaction avec la terre.

A ce stade, je ne vois pas la nécessité d'une grande réforme des orientations stratégiques, mais tout en gardant la première orientation qui vise à contribuer à atteindre le bon état écologique, nous pourrions avoir la volonté de structurer un peu mieux ce que cela veut dire. Jusqu'à maintenant, nous étions dans une stratégie d'aires marines protégées. Nous serons dans une agence qui aura des missions plus larges. Des évolutions pourraient amener à nous demander un peu plus. Il faut peut-être préciser qu'il existe bien la stratégie nationale des aires marines protégées et aussi ce développement d'une politique maritime intégrée.

De plus, dans l'aspect de mise en œuvre de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin, il est prévu des actions incitatives auprès des secteurs d'activité. Qui va les faire ? Cela peut-il être cette future Agence ou nous dans cette future Agence ? C'est une question qu'on doit se poser. Mon propos est légitime dans la mesure où le Président de la République avait dit que ce serait une agence sur le modèle de l'Ademe. Celle-ci reçoit des taxes et les redistribue sous forme incitative. Allons-nous vers cela ? Il me semble que c'est possible.

La deuxième orientation concerne tout ce qui a trait à la connaissance et à la recherche. Je pense que cela reste nécessaire et que c'est l'un des moteurs de l'action publique. C'est, de toute façon, un axe fort annoncé pour l'Agence française pour la biodiversité. C'est un axe fort à l'ONEMA. Quand je regarde le budget de l'ONEMA et que je vois que 15 M€ par an sont

consacrés à la recherche, cela me fait rêver. Nous devons y consacrer une dizaine de milliers d'euros.

L'international ne représente pas tellement de moyens mobilisés. On pourrait se demander si cela vaut la peine d'en faire une orientation stratégique. Pour le marin, c'est tellement important et nous sommes tellement imprégnés dans l'international que je ne vois pas comment nous pourrions ne pas formuler une orientation stratégique au sujet de l'international.

Enfin, il faut avoir une orientation stratégique sur la question de l'intégration dans l'Agence française pour la biodiversité, qui sera spécifique aux trois ans du prochain contrat d'objectifs. On peut certainement nous demander de contribuer à ce que ce nouvel ensemble soit plus efficace, en termes d'utilisation des deniers publics, pour rendre plus de services avec des moyens équivalents.

Je crois qu'il faut aussi se poser certaines questions. Comment peut-on en profiter pour être performant pour l'outre-mer ? Dans vos débats au sujet de l'Agence pour la biodiversité, la dernière fois, vous aviez bien souligné le fait que cette Agence doit s'attaquer pleinement à la question de l'outre-mer. Il paraît nécessaire de l'évoquer dans les orientations stratégiques.

La question des collectivités territoriales va se poser pour l'Agence française pour la biodiversité, et beaucoup pour ce qui concerne le milieu terrestre, car ce sont essentiellement ces collectivités qui y mettent des moyens. Nous-mêmes, côté marin, dans nos relations avec les collectivités dans le Pacifique, nous avons établi certains *modus vivendi* ou certains *modus operandi* qui pourraient peut-être servir de modèle pour le milieu terrestre, voire faire évoluer la façon dont la partie marine s'intéresse aux collectivités territoriales de façon générale.

Comme je l'ai dit il y a un instant, une de nos limites, quand on s'approche de la terre, c'est d'être limité à la ligne de rivage. Dans certains cas, nous pourrions peut-être profiter du fait d'être intégrés dans une agence plus vaste pour trouver une meilleure façon d'aborder l'interface terre-mer.

Je le répète encore une fois : ce sont des idées personnelles. À ce stade, je ne prétends ni les défendre ni les imposer. J'attends vos commentaires et vos remarques pour être capable de reformuler quelque chose et de le présenter lors de la discussion avec la Tutelle.

M. L'HOSTIS.- Je reviens sur la première partie concernant les objectifs de connaissances. J'aurais souhaité ouvrir un chapitre qui est fortement lié à une actualité internationale particulièrement déterminante : la réunion de la COP21 à la fin de l'année prochaine. J'aurais aimé qu'il y ait une réflexion au sujet de la contribution de l'Agence à la lutte contre le dérèglement climatique. Je pense notamment aux politiques d'atténuation et d'adaptation, surtout dans les territoires d'outre-mer.

Comment le traduit-on, notamment dans les plans de gestion des PNM ? Ils ne sont pas nombreux en outre-mer. Comment peut-on faire pour tenir compte de ces contraintes liées au dérèglement climatique pour les intégrer dans les plans de gestion de ces PNM ?

Je ne vois aucune allusion à ces aspects climat. Or, je pense que nous disposons d'un outil supplémentaire de lutte contre le changement climatique.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Cela paraît logique.

M. LAROUSSINIE.- Je suis d'accord sur le constat disant que nous sommes très peu bavards sur les questions de changement climatique. Il faut peut-être que nous arrêtons d'acheter des bateaux à Mayotte parce que, s'ils vont chaque fois au tapis à cause des tempêtes, ce n'est pas bon.

(Rires.)

Nous n'avons pas développé de discours, mais il faut le faire. Je suis d'accord. L'échéance de la conférence des parties pour la Convention climatique qui se tient à Paris est peut-être l'occasion de sortir du bois.

Avec l'UICN, il y a quelques années, nous avons commis un document disant que les AMP pouvaient contribuer à la lutte contre le changement climatique, essentiellement en favorisant l'adaptabilité de certains espaces qui pouvaient avoir des fonctions écologiques clés à l'échelle de l'écosystème marin. À part cette production intellectuelle, nous sommes un peu en retrait.

Je confirme l'analyse et je suis assez d'accord avec la proposition.

M. BIGNON.- Pour compléter ce que vient de dire notre collègue L'HOSTIS, je pense qu'il y aurait un intérêt fort à ce que la mer – et l'Agence serait bien placée pour le faire – soit davantage présente dans la préparation de la Conférence changement climatique.

Je fais partie pour la préparation d'une plate-forme de différentes organisations. L'autre jour, un diplomate nous a expliqué que l'ambassadeur LAPOUGE, qui est en charge de ce dossier, ne voyait guère l'intérêt que la mer joue un rôle sur cette conférence. Il semblait dire que c'était plus un problème de quotas qu'un problème de mer. Je pense que c'est une bonne occasion de remettre le dossier sur le tapis avec l'entrée maritime que nous pouvons avoir.

Je ne fais pas de procès à M. LAPOUGE qui ne me l'a pas dit à moi. J'ai entendu dire que l'angle d'attaque français ne se servait pas essentiellement de la mer.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est relativement singulier, pour une puissance maritime qui est la deuxième du monde après l'Amérique et qui possède, sur les rivages de son empire, certaines terres pour lesquelles l'élévation du niveau de la mer pose certaines questions. L'existence de plateaux importants ou de zones très peu profondes amène à se poser des questions au sujet de l'évolution des biotopes.

La position consistant à dire que le réchauffement climatique ne concerne pas la mer – je caricature certainement la position – me paraît relativement singulière. Je crois savoir que la mer connaît une certaine élévation qui n'est pas gigantesque. Toutefois, 3 mm par an, cela finit par faire une certaine altitude sur la durée et sur l'éternité, qui est longue comme chacun le sait, et par représenter un certain danger.

Il faut avoir un positionnement. Que cette Agence, qui représente la protection biologique de la biodiversité marine, ne participe pas d'une manière ou d'une autre à ce débat me paraîtrait étonnant.

M. CRESSENS.- Monsieur le Président, nos trois interventions ne sont pas candides. Nous siégeons dans des groupes. Pour la Guadeloupe, j'ai vu que le milieu marin était pratiquement inexistant alors qu'il devrait représenter au moins 50 % des sujets traités. Pour le Congrès des parcs en Australie, j'ai eu connaissance de la délégation française. Les espaces verts de l'Île-de-France, c'est bien, mais je préférerais que la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et les PNM soient à l'honneur. La France a autre chose à montrer que les espaces verts d'Île-de-France.

Si l'Agence des aires marines protégées n'est pas présente pour représenter le milieu marin ou le milieu ultramarin, nous avons un défaut.

Pour la préparation de la COP, c'est pareil : si nous ne sommes pas présents, le milieu marin sera sous-traité, voire maltraité ou pas traité du tout.

Mme VINCE.- Je voudrais simplement indiquer que dans les discussions que nous avons pu avoir, nous avons pu faire valoir un peu ce besoin. Ce n'est pas très facile à faire entendre.

Grâce à vos demandes, j'y reviendrai une nouvelle fois. Je l'indiquerai également à Laurent ROY.

M. CRESSENS.- Je me permets d'ajouter, monsieur le Président, que la France, dans le cadre de l'initiative française pour les récifs coralliens, a un thème d'intérêt transversal concernant le changement climatique et le réchauffement climatique. Nous travaillons depuis plusieurs années sur cette thématique. Il serait bon de pouvoir la porter dans des réunions internationales.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est vrai, en tout cas ne serait-ce que pour les récifs coralliens et tout autre sujet. On peut en citer un certain nombre. Il faut regarder cela de très près.

D'un point de vue pratique, cela veut-il dire que nous nous manifestons au titre de l'Agence pour que ce point de vue prévale ? Que faisons-nous exactement, monsieur le Directeur ? Certaines objections ont été présentées pour dire qu'on ne s'occupe pas assez de la mer et de la biologie marine dans le cadre des débats des groupes et des causeries de toutes sortes. On cause en attendant que le désastre arrive. Comment manifestons-nous notre présence et notre volonté d'être représentés directement ou indirectement dans ce cadre ?

M. LAROUSSINIE.- Il faut que j'enquête.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous vous demandons d'enquêter, de regarder, de prendre contact avec les différents intervenants et de définir une stratégie, de sorte que nous puissions intervenir pour dire certaines choses.

La parole est à la défense.

Mme MORTELETTE.- Non ! Au ministère des Affaires étrangères.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je ne voulais pas parler du ministère de la Défense, mais de la défense à la suite de certaines remarques qui viennent d'être présentées.

Mme MORTELETTE.- Je voudrais répondre à plusieurs points et tout d'abord au fait que la protection des océans est bien prise en compte, d'une façon générale, même si, pour l'instant, vous ne le voyez pas de l'extérieur et dans plusieurs enceintes. Nous en sommes au début de la préparation de cette COP21. Je peux vous dire que la question des océans, notamment au travers de l'acidification et des récifs coralliens — mais pas uniquement —, est parfaitement prise en compte.

Une note est partie. Elle était prévue pour le ministre. Elle sera réécrite d'ici quelques jours. La note est prête pour justement prendre en compte la partie protection des océans dans la COP21. C'est une note de fond concernant le lien entre les océans et le changement climatique, dans l'esprit de la COP21.

Deuxièmement, un certain nombre d'initiatives se recoupent un peu. En même temps que les négociations climat, il y a la négociation au sujet de l'instrument de mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, pour la protection de la biodiversité. Ce sont deux négociations internationales de très haut niveau qui vont un peu se recouper. Nous les menons de front, en étant parfaitement conscients qu'elles auront un lien.

Cela ne se passe pas comme vous le croyez en étant à l'extérieur, mais je comprends que vous le pensiez. On focalise beaucoup sur le climat et la COP21, puisque l'objectif est d'obtenir au final un instrument. De même, dans le cadre des négociations de Montego Bay, l'objectif est d'obtenir un instrument contraignant. Le lien entre les deux est bien pris en compte.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous sommes très conscients de ces questions, non seulement du point de vue de la gestion des espaces naturels, mais aussi d'un point de vue

juridique. Cette Agence, directement ou indirectement, a participé à des débats et à des réflexions sur le droit de la haute mer par rapport à la protection, y compris pour des choses très concrètes puisque, *de facto*, nous avons des actions. Cela concerne le droit de la mer en général, etc.

Il serait important que nous ayons des rencontres avec le ministère des Affaires étrangères, du moins avec ses parties compétentes sur le sujet. Si cela a déjà eu lieu, tant mieux. Le corpus de connaissances et d'arguments qui peuvent être déployés par cette Agence sur ces questions n'est pas négligeable, y compris pour que cela puisse être utile au Département des Affaires étrangères dans le cadre de ce qu'il fait. Je suggère qu'il y ait des rencontres.

D'un point de vue général, ce n'est pas faire injure au ministère ou plus généralement à la République que de dire que sa préoccupation maritime est clairement moins affirmée que celles des autres nations. Je l'ai constaté pour certains sujets précis. Pour être la deuxième nation maritime du monde, nous ne sommes pas la deuxième à se préoccuper de la mer en général, en droit, en souveraineté, etc., pour différentes raisons.

Concernant cette question de l'environnement marin, y compris pour la haute mer et dans le rapport avec le réchauffement climatique, je pense que nous pouvons progresser. Je n'en doute pas, le ministère des Affaires étrangères ne nous a pas attendus pour se préoccuper de l'ensemble de ces questions.

Nous pouvons apporter certaines réflexions, des connaissances et aussi des contacts internationaux qui ne sont pas négligeables pour ces sujets, qui sont à la fois hors diplomatie et, en même temps, inséparables du dialogue international.

Mme HERVIAUX.- M. le Directeur dit qu'il y aura un déploiement de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin en 2015 et qu'il faudra mettre en place une surveillance du milieu. C'est dans le cadre des missions de l'Agence.

En revanche, je ne suis pas d'accord quand vous dites que les volontés de développement de la politique maritime devront pouvoir s'appuyer sur un volet environnemental fort. Ce n'est pas parce que je suis contre cette idée, mais j'estime qu'elle est déjà prise en compte et qu'elle existe déjà à travers ce qui est fait dans les différents ministères.

Pour avoir beaucoup travaillé sur l'idée d'une politique maritime intégrée, je peux vous assurer qu'il y a toujours eu une prise en compte de ce volet environnemental, notamment dans tout ce qui a été fait comme rapports, comme travaux et comme propositions concernant les ambitions maritimes de la France. J'ai fait partie de ces rapporteurs. Nous avons toujours tenu compte de l'aspect développement durable et de l'aspect environnemental.

Je citerai un exemple concret : nous avons proposé que les stratégies portuaires puissent se mettre en place dans les ports régionaux décentralisés – c'est déjà fait dans les grands ports maritimes – et qu'il y ait des études d'impacts socioéconomiques et environnementaux.

Cette dimension environnementale a été bien prise en compte par le ministère, au moins jusqu'à hier soir.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Cela devrait continuer.

Mme MILLOT.- J'aimerais poser certaines questions sur le processus d'élaboration du contrat d'objectifs dont nous avons bien le cadencement par les CA.

Je représente l'Ifremer aujourd'hui. Ce qui nous intéresse est la façon dont serait menée la consultation externe sur les orientations de l'Agence des aires marines protégées. Nous voyons bien que l'Ifremer et l'AAMP ont des chantiers communs sur lesquels nous travaillons depuis longtemps, notamment la fameuse directive-cadre sur la stratégie des milieux marins.

Le volet connaissances et recherches est bien mis en avant dans les axes du contrat triennal. Je voudrais juste savoir si vous y avez réfléchi.

M. LAROUSSINIE.- Pour être franc, rien n'est prévu d'autre que le Conseil d'administration comme lieu pour s'ouvrir vers l'extérieur. Nous ne pouvons pas régler tout le débat sur les orientations stratégiques aujourd'hui. Il faut vous laisser du temps pour nous envoyer des recommandations. Nous reviendrons sur celles-ci quand j'aurai essayé d'en faire la synthèse, sauf à ce que la Tutelle veuille organiser d'autres lieux de discussion.

Nous avons, évidemment, des relations bilatérales avec les instituts de recherche.

Je n'envisage pas d'organiser de groupes de travail particuliers. *A priori*, le lieu légitime pour que l'extérieur s'exprime est bien le Conseil d'administration de l'Agence. Je ne me vois pas le doubler par d'autres méthodes.

Mme SOURD.- Je voudrais ajouter une couche sur les activités que l'Agence devrait avoir, notamment dans le secteur international. Dans les agendas des réunions, il y a aussi, cet automne, la réunion de la Convention biodiversité, pour laquelle je pense que les avancées de l'Agence en matière d'aires marines devraient pouvoir être mises en avant.

M. LAROUSSINIE.- J'avoue ne pas savoir exactement ce que nous allons faire à l'occasion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Traditionnellement, nous n'y sommes pas. Dans notre contrat d'objectifs, la priorité est donnée aux conventions de mers régionales et à la haute mer.

En revanche, nous sommes dans le contexte très particulier de la valorisation des résultats d'IMPAC3. Dans le partenariat que nous avons avec l'UICN, la Conférence des parties est bien identifiée. Il y aura au minimum un événement parallèle sur les résultats d'IMPAC3. Nous verrons si j'arrive à faire porter l'effort plutôt sur mon partenaire UICN que sur les moyens de l'Agence. Je préférerais qu'il en soit ainsi. Nous y serons au moins à travers la valorisation des résultats d'IMPAC3, notamment pour la promotion du message politique d'Ajaccio porté par les ministres présents.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Désirez-vous présenter d'autres observations sur la révision du contrat d'objectifs de l'Agence ?

M. LABONNE.- Comment toutes les orientations et toutes les évolutions vont-elles s'articuler avec ce qui va sortir de la stratégie nationale mer et littoraux ?

Mme VINCE.- En termes de calendrier, aujourd'hui, l'élaboration de la stratégie nationale mer et littoraux démarre. La question est de savoir comment les travaux de l'Agence et les mandats qui sont donnés à l'Agence s'articulent avec les orientations de la stratégie nationale mer et littoral. Est-ce cela ?

M. LABONNE.- Oui. Je crois que cette stratégie nationale va sortir dans quelques mois.

Mme VINCE.- Elle est en cours d'élaboration.

M. LABONNE.- Il serait bon de savoir si ces orientations au sein de l'Agence sont cohérentes avec cette stratégie nationale, qui aura valeur de référence. Je pense que ce sera le cas. Comment cela sera-t-il articulé concrètement ?

Mme VINCE.- Je vais essayer de faire une construction logique. L'élaboration de cette stratégie nationale se fait avec l'ensemble des acteurs. Au sein même des services de l'État, nous sommes des contributeurs. Chaque Direction centrale est contributrice. Nous avons déjà quelques éléments sur les grandes orientations.

Pour tout ce qui concerne l'environnement marin, nous n'avons pas forcément besoin d'avoir des avancées complémentaires, comme le disait Mme HERVIAUX. Je ne devrais peut-être pas le dire en tant que Direction de l'eau et de la biodiversité, mais j'estime que nous avons déjà un beau programme et beaucoup d'engagements.

Dans l'esprit de la DEB, ces engagements seront inscrits dans la stratégie nationale mer et littoral et guère plus. De ce point de vue, tout ce qui concerne l'environnement marin est déjà relativement cadré. À ce titre, les travaux de l'Agence qui s'inscrivent dans cette optique sont déjà assez balisés.

Pour moi, il s'agit d'une articulation naturelle. L'Agence des aires marines protégées contribue, par ses actions, aux engagements notés dans la stratégie, qui sont d'ores et déjà bien balisés en termes environnementaux.

Pour le reste, je ne me prononcerai pas parce que je ne suis pas mandatée.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Désirez-vous présenter d'autres interventions sur le contrat d'objectifs ?

M. LAROUSSINIE.- J'ai compris que l'international était important. Cet aspect domine clairement dans vos propos.

Comme je l'ai dit précédemment, je pense qu'il serait bon, monsieur le Président, de laisser quinze jours ou trois semaines aux membres du Conseil d'administration pour envoyer des contributions, en prenant un peu plus de temps pour réagir aux éléments d'orientation que je vous propose.

J'ai bien compris qu'il fallait mieux travailler le volet environnemental au service du développement de la politique maritime, en étant un peu plus diplomate et peut-être un peu plus concret.

L'articulation avec la stratégie nationale mer et littoral n'est pas pire qu'avec les autres volets qui existent déjà. Le volet environnemental est le plus avancé en raison de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin. J'avais l'impression d'y voir assez clair de ce point de vue, de ne pas trop craindre de rupture due à cet exercice, mais il existe certainement d'autres considérations à faire valoir pour affiner ces orientations stratégiques.

M. CRESSENS.- Il faut mobiliser les acteurs français, qui sont porteurs de bons projets, pour qu'ils participent à ces réunions européennes et internationales. Nous avons d'excellents exemples français. Il faut qu'ils soient présents pour le milieu marin et ultramarin. L'Agence peut les mobiliser. Il faut pousser.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Très bien. Il s'agissait de vous tenir informés de tout cela et de recueillir certaines observations. Par conséquent, nous allons tenir compte de ces déclarations dans le cadre de la révision de notre contrat d'objectifs.

Nous allons passer maintenant à trois points d'ordre du jour qui, à mon avis, poseront moins de difficultés.

9 – Approbation de la charte relative aux manifestations nautiques dispensant d'évaluation d'incidences au titre de « Natura 2000 » (charte élaborée dans le cadre du plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise valant document d'objectifs)

M. LAROUSSINIE.- Je ne peux vous en présenter le contenu dans les détails, mais c'est simplement pour vous expliquer pour quelle raison le dossier vous arrive ici.

Nous sommes dans un parc naturel marin. Le plan de gestion du Parc naturel marin vaut document d'objectifs.

Par ailleurs, la réglementation prévoit que des chartes peuvent être dans les documents d'objectifs et que cela peut amener les acteurs qui les signeraient à être exonérés de l'évaluation d'incidences pour certaines activités.

La charte concernant le Parc marin n'a pas été approuvée au moment où nous avons adopté le plan de gestion.

Le processus d'approbation du plan de gestion étant une approbation par le Conseil d'administration de l'Agence, l'analyse du service juridique du ministère est que le Conseil d'administration de l'Agence doit approuver la charte. Ailleurs, c'est l'autorité administrative. En l'occurrence, au sein des parcs naturels marins, l'autorité pour la charte serait le Conseil d'administration.

Voilà ce que je peux vous dire pour vous expliquer que vous risquez d'en voir arriver quelques-unes. Ces chartes sont assez rares. Je crois que c'est seulement la deuxième à l'échelle française, et pas seulement en mer. Nous sommes en pointe pour ces éléments de documents d'objectifs Natura 2000.

M. PICHON.- Au titre du Conseil supérieur de la Navigation de plaisance, nous ne pouvons que nous réjouir de la voir, même si nous comprenons bien que, normalement, cela devrait être traité localement. Nous ne pouvons que nous féliciter que le Parc naturel marin de l'Iroise fasse en sorte qu'une charte soit élaborée, permettant la dispense d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.

C'est plus heureux que cette proposition que nous ne verrons pas en Conseil d'administration, et qui porte sur l'interdiction totale de la pratique des véhicules nautiques à moteur dans l'archipel de Molène. Effectivement, elle a été proposée, pour l'instant, par le Parc naturel marin d'Iroise. Il est probable que nous ne la verrons pas à l'échelon local.

Cela n'a pas empêché Gérard d'ABOVILLE, Président du Conseil, d'écrire à l'autorité maritime compétente pour demander à être saisi officiellement, si jamais cette proposition devait aboutir à un arrêté.

Je profite de la présence d'Agnès VINCE pour faire remarquer que cette charte est très intéressante.

Je voudrais soulever un sujet annexe qui vous intéressera peut-être. On s'aperçoit qu'au sujet des zones de mouillage et d'équipements légers et du renouvellement de ces zones de mouillage et d'équipements légers, la réforme des études d'impact dit que la procédure permet, au cas par cas, de procéder ou non à une étude d'impact. Or, certaines DREAL, notamment celle de Poitou-Charentes, demandent systématiquement pour tous les renouvellements d'AOT, une étude d'impact.

Je voudrais signaler que nous avons fait une étude qui avait coûté 2 550 €. La DREAL l'a estimée insuffisante et l'a demandée pour l'ensemble des mouillages. Cela nous a coûté 13 000 € au total. Elle a concerné St-Trojan, l'île d'Oléron et toutes les AOT des trois mouillages. Cette étude intègre Natura 2000 pour 18 000 €.

On demande systématiquement une nouvelle étude d'ensemble et une réduction de la superficie.

Il y a encore mieux : on demande l'enlèvement des blocs de béton non utilisés depuis longtemps et qui sont ensevelis dans le sable et la vase.

C'est juste pour distraire le Conseil d'administration à la suite de cette approbation de la charte concernant la dispense d'évaluation d'incidence.

L'article 1212-2 du Code de l'environnement dit que l'on doit étudier cela au cas par cas. Je pense que l'on pourrait peut-être donner des instructions pour éviter que ce soit systématique. C'est un sujet qui n'a pas lieu d'être débattu au sein du Conseil d'administration de l'Agence.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est une information.

Désirez-vous présenter d'autres observations ?

(Pas de demande d'intervention.)

Je pense que l'approbation de cette charte ne pose pas de problème aux yeux du Conseil d'administration.

(Acquiescement général.)

10 – Approbation du règlement intérieur du conseil scientifique

M. LAROUSSINIE.- Il s'agissait d'être plus rigoureux dans l'organisation des réunions du conseil scientifique, en le dotant d'un règlement intérieur.

Le Conseil de l'administration est *a priori* compétent pour toutes les questions d'organisation interne à l'Agence. Il nous a paru nécessaire de faire valider ce règlement intérieur du Conseil scientifique par le Conseil d'administration. Il a été revu par la Tutelle et par le Bureau.

Nous avons procédé à quelques ajustements à la suite de ces réunions, pour peaufiner la rigueur selon laquelle est rédigé ce règlement intérieur.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Vous l'avez tous lu avec une attention soutenue et vous n'avez pas relevé d'objection, comme moi.

M. PARLANGE.- J'aimerais avoir un petit éclaircissement. Je crois avoir vu dans l'article 2 du projet de règlement que le Président du Conseil scientifique siège au Conseil d'administration de l'Agence, où il représente le personnel scientifique et fait part de ses avis. À quel titre siège-t-il au sein du Conseil d'administration de l'Agence ? Est-ce au titre des personnalités qualifiées ou à un autre titre ? Si c'est au titre des personnalités qualifiées, cela ne pose pas de problème. Si c'est à un autre titre, cela pourrait en poser un, dans la mesure où la liste des membres du Conseil d'administration a été fixée par voie réglementaire.

M. LAROUSSINIE.- Je vous remercie d'avoir fait cette remarque. Cela prouve que l'on n'a pas tenu compte de la remarque d'une personne : le Directeur. J'avais vu ce point. Il est invité au Conseil d'administration, mais il ne siège pas.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il a une voix consultative et non délibérative.

M. PARLANGE.- Je propose une modification : « est invité » ou « assiste ».

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il assiste au Conseil d'administration à titre consultatif. Je vous remercie pour cette remarque.

Puisqu'il n'y a pas d'autres observations, nous allons considérer ce règlement intérieur comme adopté.

(Acquiescement général.)

11 – Approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel

M. LAROUSSINIE.- C'est formel. L'Agence n'a le droit d'octroyer des subventions que dans le cadre de mise en œuvre des plans de gestion des parcs naturels marins.

Il est néanmoins admis que c'est une possibilité vis-à-vis d'une amicale des personnels. Nous considérons que le Conseil d'administration doit l'approuver explicitement chaque fois.

Vous l'aviez approuvée l'année dernière pour 2013. Nous vous la soumettons pour 2014.

On nous a demandé de vérifier que nos pratiques étaient conformes à ce qui existait dans les autres établissements publics. Nous l'avons fait chez les établissements publics de la sphère environnement. *A priori*, nous sommes sur un montant par personne et sur un ratio entre la contribution des adhérents et la contribution de l'Agence, qui n'est pas très avantageux pour l'Amicale des personnels de l'Agence des aires marines protégées. *A priori*, nous respectons la norme apparente.

DANS LA SALLE.- Ce n'est pas très avantageux pour le personnel.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- La norme n'est pas laxiste, mais plutôt restrictive. Nous devons néanmoins nous y conformer.

Il n'y a pas d'opposition à l'approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel.

(Aucune opposition. Approbation à l'unanimité.)

Questions diverses

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous avons trois questions diverses.

L'information sur le projet de loi Biodiversité a été développée très largement en présence de M. ROY.

Les relations avec le Comité des pêches ont évoquées en présence de M. Gérard ROMITI. En substance, je dirai que, si incident il y a eu, l'incident est clos. À l'initiative du Directeur et de votre serviteur, des rencontres se sont prolongées dans le cadre du ministère. Nous sommes allés au fond des choses. Nous pouvons estimer que tout est rentré dans l'ordre ou pratiquement.

- Compte rendu de la visite en Polynésie

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je me suis rendu en Polynésie et je voudrais brièvement vous informer de ce qui a été fait, des réflexions et des conséquences.

Je commence par une banalité : la Polynésie, c'est loin. C'est deux fois douze heures de voyage plus quatre heures pour aller aux Marquises, plus une heure pour une autre étape et encore une heure de bateau. Cela prend un certain temps. Je tiens à le dire, car matériellement, c'est relativement lourd.

Je rappelle l'importance du sujet de l'archipel de Polynésie au regard de notre réflexion et de notre action de compétence sur la mer : c'est 45 % de la zone économique exclusive française. C'est la moitié du sujet quantitativement.

Qualitativement, en termes de biodiversité, il y a certainement, à mon grand regret et sans aucune jalousie, infiniment plus de biodiversité dans trois îlots des Marquises qu'il n'y en a dans toute la Corse, voire sur une grande partie du territoire français. C'est ainsi. C'est un fait

de la nature. On ne peut pas tout avoir. La Polynésie possède très largement de la biodiversité soit dans le lagon, soit dans le récif, soit au-delà.

La situation institutionnelle comporte, comme vous le savez, des particularités.

Sur le plan qui nous concerne plus particulièrement, il existe une particularité fondamentale : la compétence de l'Agence des aires marines protégées vis-à-vis du biotope marin de la Polynésie n'est pas une compétence de plein droit qui s'impose par la législation. Le gouvernement de Polynésie est libre d'avoir – et il le fait d'une certaine manière –, vis-à-vis de son milieu marin, toute espèce de protection qu'il souhaite instituer avec le concours et l'aide de l'Agence s'il le veut bien, et sans s'il ne le veut pas. Il est important de le rappeler sans cesse et d'indiquer que, sur le plan institutionnel et juridique, il y a en Polynésie une certaine liberté, puisqu'il n'existe pas certaines lois que nous avons chez nous.

Cela a parfois un avantage parce que cela suscite une certaine créativité. Par exemple, une partie des Marquisiens a souhaité instituer sur une île une aire marine éducative : faire directement participer les enfants des écoles à un petit jardin de mer, un espace maritime qui est placé sous leur responsabilité et qu'ils vont gérer. C'est intensément pédagogique, tout simple et assez facile à analyser, surtout quand l'école est à une quinzaine de mètres de l'eau.

En même temps, la situation de spécialité législative, qui fait que les lois nationales ne s'appliquent pas de plein droit en Polynésie et que les institutions nationales n'y fonctionnent pas nécessairement, crée des manques et des difficultés considérables. Je citerai deux exemples simples.

Premièrement, il n'existe pas de loi littoral. Excusez-moi de le dire : cela se voit. Ce n'est pas un avantage, mais un important inconvénient à mes yeux. Cela crée des situations choquantes, soit parce que le lagon est comblé, soit parce que l'occupation du littoral, avec les routes à un mètre de l'eau, pose des problèmes évidents et des difficultés concrètes redoutables.

Deuxièmement, pour parler des milieux proprement dits, il n'existe pas l'équivalent des comités de bassin, des agences de l'eau et de l'ONEMA pour la police de l'eau. Il en résulte que 30 % des eaux à Tahiti font l'objet d'un effort d'épuration. Je crois que celles qui sont réellement épurées sont infiniment moins que cela. C'est pour Tahiti. Ailleurs, il n'y a rigoureusement rien. Ce n'est pas nécessairement un problème quand il y a 100 km de côtes et 40 habitants. Il ne faut pas caricaturer.

Il n'en demeure pas moins que, si les côtes sont plus réduites et que le nombre d'habitants est conséquent, y compris avec un peu de tourisme, cela amène à poser de réels problèmes qui se voient. Il n'y a pas besoin de faire des analyses biologiques précises pour comprendre qu'il existe de vrais soucis.

En regard de ce contexte particulier, que j'ai résumé brièvement, qu'ai-je pu remarquer et qu'avons-nous obtenu avec ce déplacement ?

Premièrement, il faut reconnaître que la légitimité de l'action de l'antenne de l'Agence sur place est incontestablement reconnue et appréciée. On nous dit, alors que ce n'est pas de droit, que nous sommes des partenaires incontournables.

Pour dire les choses franchement, nous arrivons là et on nous dit qu'il existe des organismes, notamment une fondation amicale et sympathique, qui pourraient être les partenaires privilégiés du pays pour la biodiversité marine. Si le gouvernement de Polynésie décide que Tartempion est chargé de la protection de la mer et qu'il faut créer des aires marines, nous ne pouvons pas l'en empêcher. C'est la règle institutionnelle.

On nous a éventuellement évoqué l'idée d'une convention tripartite. En réalité, quand nous avons réellement pris contact au niveau pertinent, on nous a dit l'inverse : il était question de passer uniquement par l'AAMP pour l'essentiel, notamment pour le dossier phare des Marquises. On nous a dit qu'on renouvelait le programme de travail en cours dans le cadre du contrat en vigueur et que l'on s'apprêtait à renouveler le contrat qui nous lie au gouvernement de Polynésie française pour notre action en Polynésie. Ce contrat est avantageux : il consiste, pour nous, à mettre des moyens à disposition et, pour le pays, à nous autoriser à mettre ces moyens à disposition.

Deuxièmement, les contacts avec les organisations scientifiques sur place sont d'excellente qualité. La coopération est réelle avec le CRIOB, organisme qui travaille sur le milieu corallien. Tout cela a l'air de manière solide.

Ce sont des aspects extrêmement positifs : légitimité, reconnaissance, appréciation. En revanche, il existe toujours une nuance. À un moment donné, il faut parfois qu'il y ait un minimum d'implication matérielle du gouvernement du pays. Ce n'est pas pour tirer des sous et demander une contrepartie en termes financiers à l'action que nous avons. Il faut qu'il y ait une sorte de ticket modérateur, même s'il est extraordinairement limité, car tout ce qui est donné ne vaut rien. Quand ce qui est donné vaut quelque chose, au moins financièrement, sa légitimité et sa qualité sont reconnues. Il ne s'agit pas qu'il y ait un fonds de concours ouvert à l'Agence pour recevoir de l'argent de la part du gouvernement de Polynésie, mais de faire en sorte que ce gouvernement s'implique dans certaines actions.

Je vous donne un exemple précis concernant les Marquises. C'est un archipel de six îles principales constituant des communes et se situant très largement au nord de Tahiti. Le milieu naturel est extraordinaire et reconnu par la communauté scientifique, notamment une concentration de plancton exceptionnelle en regard de ce que l'on peut imaginer.

Il y existe une richesse naturelle. Les analyses, les relevés et les activités océanographiques ont démontré la présence d'un nombre d'espèces considérées comme nouvelles. Les scientifiques étaient très heureux de présenter aux pêcheurs ces espèces nouvelles qui avaient un nom dans la langue marquisienne depuis plus d'un siècle, peut-être même au-delà. C'est toujours un dialogue intéressant quand le scientifique découvre une espèce nouvelle que l'autochtone connaît depuis belle lurette. Il la pêche, vous dit si elle est comestible ou pas et vous donne la recette que son arrière-grand-mère avait coutume de faire pour la servir à table.

Dans ce contexte, nous avons un double projet, dont l'un ne va pas sans l'autre. Nous pouvons en parler ici, car à l'échelle des territoires maritimes français, c'est essentiel.

Les communes des Marquises, qui sont éloignées en heures d'avion, ont formé une communauté de communes qui souhaite travailler pour la protection de son espace de ZEE, en termes d'aire marine. Les personnes disent même qu'il faudrait protéger l'ensemble de la ZEE.

Par ailleurs, elles désirent obtenir le classement des Marquises au titre de l'Unesco, en tant que site naturel biologique et largement paysager, et aussi au titre de l'identité culturelle, puisque les Marquises sont le point d'arrivée, de développement et de re-départ de la civilisation polynésienne, le tout s'étendant très loin. Il en subsiste toutes sortes de témoignages, non seulement sur le plan ethnographique et linguistique traditionnels, mais également de manière matérielle, avec des ensembles monumentaux remarquables.

À ce titre, l'Agence a fait un travail considérable pour la partie maritime proprement dite : études océanographiques, méthodologie de travail, etc.

Nous proposons de relayer ce travail auprès des autorités nationales, notamment pour savoir si la France souhaite le présenter, à quel rang et dans quel ordre. Nous nous sommes entretenus de ce sujet auprès du Haut-Commissaire au plan local, etc.

Sur le plan de la préparation scientifique et technique, nous avons fait plus que notre devoir, et ce, de manière assez innovante.

Sur le plan central ou national, nous proposons de servir de point de contact avec les gouvernants pour ces sujets.

Sur le plan culturel, ce n'est pas totalement notre sujet parce que cela se passe aussi largement à terre. La civilisation polynésienne n'est pas exactement celle d'un peuple de l'eau. Les Polynésiens ont voyagé longtemps et beaucoup, mais ils n'ont pas passé leur vie, en 1 300 ou 1 500 ans d'histoire, à naviguer au long cours. En réalité, leur civilisation s'est développée très largement à l'intérieur des terres, contrairement à une idée reçue. Il s'agit d'un patrimoine culturel relativement peu maritime et essentiellement terrestre, voire montagneux à certains égards.

Il existe des lacunes dans le dossier. De nombreuses personnes ont travaillé. Il faut mettre tout cela en forme. Il faut avoir une coordination et que tout cela s'organise.

Il serait bon que le gouvernement de Polynésie se manifeste. Il ne s'agit pas qu'il nous donne des sous, mais qu'il s'engage à faire certaines choses, faute de quoi les dossiers présentés seront incomplets.

C'est une nuance que j'apporte à un dossier de cette nature.

Il est important de noter que la confiance et la légitimité sont reconnues, existent et se manifestent concrètement.

Je conclus rapidement en vous disant que cela souligne l'importance de l'outre-mer dans notre sujet. Nous sommes en charge de créer et de gérer des aires marines protégées en mers françaises, en haute mer, en ZEE française. Vous en avez 45 % d'un coup. Soit nous disons que nous sommes l'AAMP — ou, demain, l'Agence française de la biodiversité — hors Polynésie et qu'ils se débrouillent de leur côté, ce qui serait idiot, soit nous considérons que la Polynésie représente la moitié du sujet. En matière maritime, c'est non seulement la moitié du sujet quantitativement, mais probablement plus de la moitié qualitativement, en termes de biodiversité.

M. CRESSENS.- La Nouvelle-Calédonie représente aussi un gros morceau.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Quand vous représentez quantitativement 45 %, avec des milieux qui, *a priori*, ont une certaine richesse de biodiversité (les lagons, les récifs coralliens, la mer proprement dite, etc.), on sent bien que c'est d'une importance capitale. C'est aussi une réflexion. Il est important de formaliser nos rapports et notre action de manière précise avec ce gouvernement qui manifeste une volonté claire.

Nous avons fait des efforts importants pour accueillir, lors d'IMPAC3 à Marseille et à Ajaccio, une délégation importante de la Polynésie française, notamment le ministre en charge des ressources maritimes, plusieurs représentants de l'antenne de l'Agence et notamment ceux qui ont contribué au développement de l'affaire des Marquises.

Nous avons eu la présentation d'une personne en charge de l'association à Moorea, qui fait un très bon travail au sujet de l'Agence des aires marines protégées. Elle a présenté en session plénière d'IMPAC3 et de manière assez remarquable, même si elle était assez inhabituelle, ce qu'elle faisait et la philosophie qu'elle en tirait. L'excellence de notre travail et l'accueil que

nous avons réservé à la Polynésie lors d'IMPAC3 expliquent clairement le capital de confiance dont nous disposons.

Ces dossiers sont importants. Je pense qu'il faut voir si cette Agence peut contribuer à faire sortir ce dossier des Marquises. Vous voyez ce que ce que peut représenter en superficie la ZEE des Marquises. Ce n'est pas rien. Quantitativement et probablement qualitativement, c'est tout autre chose que l'autre dossier essentiel qu'est le dossier du Parc marin du Cap corse. Malheureusement, je pense que la richesse biologique et les surfaces concernées sont infiniment supérieures. Cela a une importance capitale.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce propos. Il est important de préserver ce lien et d'y travailler. Certains points de méthode, en particulier l'implication du gouvernement, doivent être librement consentis. Nous n'obligeons personne.

Je pense qu'il serait utile de préciser certaines choses. Olivier veut peut-être ajouter d'autres observations à cette logorrhée polynésienne.

M. LAROUSSINIE.- Je ne me le permettrai pas.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il ne se le permettra pas ! Suite aux sottises que je viens d'énoncer, y a-t-il certaines remarques positives ou négatives ?

M. NIOGRET.- On ne peut être que positif. Quand on voit l'étendue de la zone polynésienne dans le dispositif, on s'aperçoit qu'il y a effectivement des choses à faire.

Je voulais profiter de votre intervention, monsieur le Président, pour souligner une difficulté que nous allons rencontrer et qu'un intervenant avait soulignée à propos des Glorieuses : compte tenu de l'étendue de ces espaces maritimes, les aires marines qui seront de plus en plus au large devront être surveillées.

Actuellement, en particulier outre-mer, les moyens de l'État sont de plus en plus comptés et cela ne va pas s'améliorer.

L'Agence a des moyens qui lui sont propres et l'État a des moyens en très nette diminution. Je ne sais pas comment nous allons y faire face.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il faut peut-être s'inspirer de l'adage « *qui trop embrasse mal étreint* ». C'est pour cela que j'ai dit qu'il s'agissait de concevoir une aire marine des Marquises s'étendant à l'ensemble de la ZEE, mais cela risque de rester relativement théorique.

Inversement, ce ne sont pas nécessairement des zones soumises à des pressions effroyables.

M. NIOGRET.- On ne sait pas toujours ce qui s'y passe.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Ce ne sont pas de grandes routes maritimes, pour la Polynésie.

Il est vrai qu'il y a de la pêche et qu'il faudrait analyser les choses de plus près. *A priori*, nous n'avons pas le sentiment que la pression anthropique, comme on dit maintenant, est aussi considérable que cela dans une partie des espaces. Malheureusement, on ne sait pas de quoi sera fait l'avenir.

La question fondamentale est celle de l'exploitation des fonds marins. Ils représentent potentiellement une richesse faramineuse qui peut rester un certain temps — et peut-être éternellement — inexploitable ou inexploitée. Cela dépend de la teneur, des profondeurs et de l'évolution des techniques.

M. NIOGRET.- Et du gouvernement polynésien qui est responsable.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Ce que nous faisons en termes légaux ou réglementaires sur le plan local n'est jamais que l'expression de la volonté du Gouvernement et du Parlement polynésiens. C'est très clair. Nous ne pouvons pas prendre un décret créant une aire marine protégée. Il convient de définir ce qu'il serait bien de faire, sur la base des travaux qui ont été faits de manière très participative avec les populations et les intéressés sur le plan local, et il appartient ensuite au Gouvernement et au Parlement locaux d'en décider.

Il n'est pas inintéressant de voir qu'au sein du Gouvernement local actuel, le ministre est très en pointe sur les questions de ressources environnementales et de ressources maritimes. Il y a l'idée, à leurs yeux, que cela pourrait ne pas être incompatible et que les deux vont de pair, ce qui me paraît être une approche juste.

M. CRESSENS.- Monsieur le Président, c'est un superbe projet qui a été remarquablement bien conduit par les acteurs locaux et par l'Agence.

De plus, il existe un autre superbe projet dans le coin, porté par nos voisins anglo-saxons : Pitcairn, l'île où ont fini les révoltés du Bounty. Il y a 70 habitants. Presque toute la population est venue à IMPAC3, car ils ont un très important projet de réserve soutenu par une organisation américaine qui se trouve aussi en Polynésie.

Il serait remarquable que la France soutienne les autorités polynésiennes et que nous sortions rapidement ce projet.

Je pense que, même si actuellement, cette zone n'a pas beaucoup de pressions extérieures, c'est-à-dire pas beaucoup de pressions de pêches de la part des flottilles asiatiques, il n'est pas sûr que dans les décennies qui viennent, étant donné la raréfaction de la ressource, elle ne devienne pas une zone d'enjeu majeur pour une exploitation effrénée de la ressource.

C'est un superbe projet et ce serait très bien si la France pouvait continuer à soutenir la Polynésie pour le porter au niveau international.

(Départ de MM. PARLANGE et LABONNE.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est un sujet très important.

Nous allons tirer de tout cela certaines indications et formalisations en saisissant le secrétaire général de la Mer, la ministre de l'Écologie et le Gouvernement, en proposant de continuer à poursuivre notre implication tant technique que financière, car tout cela a un certain coût, même s'il est relativement modeste.

L'antenne des aires marines protégées en Polynésie compte un chef d'antenne et trois agents, dont deux sont des volontaires du service national et un dans une situation de détachement, pour lequel nous ignorons encore si nous pourrions poursuivre longtemps le financement. Ce n'est pas négligeable, mais ce n'est pas non plus le Pérou. Ils logent dans un appartement de 70 m² représentant les bureaux.

Tout cela est très important, mais en même temps, relativement modeste. C'est la raison pour laquelle il serait bien que nous puissions aller un peu plus loin dans le cadre de la coopération, y compris institutionnelle et financière, avec le gouvernement de la Polynésie française.

Tout ce que nous pouvons dire est qu'au plan international et au plan technique, si le gouvernement essaie d'agir seul, il fera face à des difficultés conséquentes.

En revanche, si nous continuons à l'aider sur le plan technique, voire si nous développons cette aide sur le plan de la création de l'aire marine, cela se passera beaucoup mieux et cela évitera toute une série d'erreurs, en tenant compte de la créativité du territoire qui est capable de générer des formules auxquelles nous, malins comme nous sommes, nous n'avons jamais

pensé, comme l'idée d'aire marine éducative. Il y a toujours à apprendre de la part de personnes concrètes et intelligentes.

Par ailleurs, s'agissant d'un éventuel classement au titre de l'Unesco, sujet que je connais un peu, j'aime autant vous dire que si la République française ne soutient pas le projet, ce ne sera pas la peine d'y penser. Le projet restera dans les cartons, étant donné la manière dont cela se passe. C'est très clairement au Gouvernement d'établir ses hiérarchies et ses priorités.

Je crois que c'est dans la liste indicative. Cela ne mange pas de pain : tout le monde est sur liste indicative, à part la décharge d'ordures ménagères de Romorantin. La liste indicative est très large et peuplée essentiellement de sites qui ne seront jamais inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco avant que les chevaliers de l'Apocalypse reviennent nous hanter. Tout cela va prendre du temps.

Désirez-vous présenter des observations ?

M. LAROUSSINIE.- J'ai une dernière question diverse.

Le troisième Colloque national des aires marines protégées aura lieu du 6 au 8 octobre 2015. Je vous préviens très à l'avance. Il se tiendra à Brest. Lors du Conseil d'administration de juillet prochain, nous vous présenterons une note de principe sur la programmation de cet événement. Nous ferons en sorte que le Conseil d'administration en soit le comité de pilotage. Nous piloterons la préparation du programme avec vous.

Pour des raisons pratiques, il a déjà fallu réserver le Palais des congrès. Je me permets de vous signaler ces dates pour que tout le monde le sache le plus rapidement possible.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, la séance est levée.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 09).